



SOMMAIRE

Point 9 de l'ordre du jour :

Discussion générale (suite)

Pages

Discours de M. Tepavač (Yougoslavie)	1
Discours de M. Bowen (Australie)	4
Discours de M. Elinewinga (République-Unie de Tan- zanie)	7
Discours de M. Salah (Jordanie)	12
Discours de M. Sikivou (Fidji)	17

Président : M. Adam MALIK (Indonésie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. TEPAVAČ (Yougoslavie) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser mes félicitations sincères et chaleureuses à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de président de notre assemblée. La délégation yougoslave voit en votre élection un témoignage rendu non seulement à une personnalité dont nous avons à maintes reprises pu admirer les capacités d'homme d'Etat, mais aussi au représentant de l'Indonésie amie et non alignée, qui saura introduire dans notre travail la philosophie de la vie et l'expérience séculaire des grandes civilisations asiatiques et les harmoniser heureusement avec les tendances contemporaines de l'actualité politique.

2. En même temps, je tiens à exprimer nos sentiments de respect et de reconnaissance à M. Hambro, qui a présidé avec tant de compétence les travaux de la session marquant le vingt-cinquième anniversaire de notre organisation.

3. Mon gouvernement apprécie hautement l'activité infatigable de notre secrétaire général, U Thant, qui, au cours de la décennie passée, s'est acquitté de ses hautes fonctions avec une sagesse et un dévouement aux objectifs des Nations Unies qui lui sont propres, attirant sans cesse l'attention sur les nombreuses difficultés, mais encore plus sur les possibilités immenses de l'Organisation mondiale, affirmant sa confiance en l'avenir de cette dernière.

4. Je saisis également cette occasion pour vous dire combien nous sommes heureux de saluer l'admission à l'Organisation des Nations Unies du Bhoutan, de Bahreïn et du Qatar.

5. Il semble qu'une nouvelle époque d'importants changements et revirements vienne de commencer dans le monde. C'est peut-être précisément le moment de nous pencher sur quelques-uns des faits les plus importants de la période que nous venons de traverser.

6. Les conflits et les crises ne demeurent plus isolés. Les prétendues secousses locales se répercutent dans le monde entier, qu'elles conduisent au bord de conflits plus vastes.

7. Les guerres et les interventions extérieures ne promettent pas de bénéfices faciles aux promoteurs de la politique de conquêtes, d'impérialisme et d'hégémonie. Même lorsque cette politique semble porter des fruits, les conséquences néfastes en apparaissent également.

8. Les guerres, les interventions et l'ingérence de l'étranger ne font que renforcer la volonté des peuples de lutter pour l'indépendance, la souveraineté et le développement intérieur indépendant.

9. Aucun mouvement authentiquement populaire n'a été brisé par la force. Le sort du monde ne dépend pas seulement de la violence, mais aussi de la résistance à la violence.

10. Les conflits et les crises n'ont pas eu pour cause profonde les différences de systèmes sociaux. Bien souvent les conflits n'ont pas épargné des Etats dotés du même système social.

11. Le caractère irremplaçable de la coexistence universelle a été confirmé. La conception des problèmes internationaux en fonction des positions de blocs traverse une crise. Le mouvement de non-alignement s'affirme en tant que facteur important dans les relations internationales, facteur que l'on ne peut pas ignorer.

12. Le monde n'accepte pas de se résigner à la division en riches et pauvres, bien qu'il n'ait pu ni dépasser ni atténuer cette division jusqu'à maintenant.

13. Les jeunes font leur entrée sur la scène internationale dans une mesure bien plus grande que par le passé, aussi bien dans leurs pays respectifs que sur le plan de l'action internationale concertée. Même lorsqu'ils n'adoptent pas les méthodes de lutte les plus appropriées, on ne saurait nier la valeur essentielle de leurs buts et idéaux.

14. La mesure dans laquelle nos efforts pour changer la situation dans le monde porteront des fruits dépendra étroitement de la mesure dans laquelle nous saurons différencier ce qui tend irrésistiblement à naître de ce qui a tendance à disparaître. Tout cela a toujours revêtu de l'importance, mais jamais autant qu'aujourd'hui, où l'interdépendance est générale et où la corrélation des valeurs économiques, politiques et morales s'affirme indépendamment des frontières des Etats et des systèmes socio-politiques.

15. Aux 25 sessions précédentes et, surtout, à la vingt-cinquième session anniversaire de l'Assemblée générale,

nous avons adopté maintes décisions de la plus grande importance. Les résultats sont restés très en deçà des objectifs, mais n'en représentent pas moins un progrès par rapport au point de départ. Lesquelles de ces décisions et de ces déclarations représentent un succès, et lesquelles constituent un échec sera déterminé par la réponse à la question de savoir ce qui s'est amélioré et ce qui est demeuré inchangé sur la scène internationale agitée. Mon gouvernement est par conséquent intimement persuadé que notre organisation doit devenir capable, non seulement de formuler des décisions, mais aussi d'assurer que ces décisions deviennent une réalité.

16. Les changements positifs, peut-être plus nombreux au cours de l'année dernière qu'auparavant, n'ont pas encore tiré le monde d'une situation dans laquelle, à vrai dire, la guerre générale n'est pas une menace directe, mais où la paix véritable n'est pas non plus une perspective garantie.

17. Parmi les phénomènes positifs de cette phase de mutation, il convient de mentionner l'établissement de contacts entre ceux qui, à leur détriment, et sûrement au préjudice de la communauté internationale, ne les pratiquaient pas jusqu'ici. Mon pays se range parmi ceux qui ont des rapports et coopèrent avec un grand nombre de pays de tous les continents et, par conséquent, il sait apprécier la volonté et la capacité d'établir un dialogue entre amis et, peut-être plus encore, entre ceux dont les vues et les intérêts diffèrent ou sont même opposés. Dans ce monde de contradictions — mais aussi d'interdépendance croissante —, les contacts et les entretiens pacifiques ont une portée plus grande. Même lorsqu'ils n'apportent pas de solutions rapides, les dialogues créent une atmosphère qui est propice à l'entente et décourage les conflits. Nous ne nourrissons pas d'illusions quant aux possibilités de retournements heureux et rapides, mais nous conservons notre foi en la possibilité d'enregistrer des progrès substantiels.

18. Lorsque j'ai fait mention des nouveaux phénomènes dans les rapports internationaux, je songeais aussi au désir de plus en plus profond de la communauté internationale de voir la République populaire de Chine prendre enfin dans notre organisation la place qui lui revient aussi dans la vie réelle. Il ne s'agit pas uniquement de réparer les injustices d'antan, mais de procéder plus profondément à la révision de dogmes et de normes hérités du passé. Il semble que, finalement, la réalité l'emporte sur les préjugés.

19. Par conséquent, la question de la représentation de la Chine doit être rayée définitivement de notre ordre du jour. Il n'y a pas deux Chines : seul le Gouvernement de la République populaire de Chine est en droit de représenter légitimement le peuple chinois.

20. Qu'il me soit permis d'évoquer maintenant, en premier lieu, le problème du développement, sans sous-estimer pour autant aucun des domaines d'action qui présentent un intérêt pour le développement futur de la communauté internationale. Il est évident que, dans ce domaine, nous ne sommes qu'au début de nos efforts et que nous n'avons pas encore fait preuve de la détermination voulue pour modifier ce fâcheux état de choses. On a raison de craindre que ce ne soit précisément les pays en voie de développement qui souffrent le plus gravement des effets de la crise chronique des systèmes internationaux économiques, commerciaux et,

maintenant, également monétaire, ce qui ne pourra qu'accroître les difficultés auxquelles ces pays devront faire face. A ce bilan négatif contribuent les monopoles des groupements économiques fermés et de leurs protagonistes les plus puissants.

M. Bitsios (Grèce), vice-président, prend la présidence.

21. Tout cela exige que l'on dote le système commercial et monétaire de nouvelles bases qui permettraient l'établissement de liens plus étroits entre les économies des pays développés et celles des pays sous-développés. Pour cette raison, il est plus que légitime de demander que les mesures protectionnistes les plus récentes ne soient pas appliquées aux pays en voie de développement. Le monopole, la discrimination et le protectionnisme pratiqués au détriment d'autrui non seulement freinent le progrès général, mais encore élargissent la base matérielle des conflits et des crises dans le domaine des relations politiques.

22. Nous nous attendons que les pays développés montrent un plus haut degré de compréhension pour la solution de ce problème. De la solution des problèmes des pays en voie de développement dépendent aussi bien la stabilité des relations économiques internationales que la perspective de la paix et de la sécurité dans le monde en général et, par conséquent, les intérêts à long terme des pays développés eux-mêmes. Dans ce contexte, la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui doit se réunir à Santiago du Chili en avril 1972, revêt une signification toute particulière. C'est pourquoi nous attachons une grande importance à la prochaine réunion ministérielle que le Groupe des 77 pays en voie de développement va tenir à Lima à la fin du mois, réunion qui doit beaucoup contribuer à la préparation de la troisième session de la CNUCED et renforcer l'unité d'action des pays en voie de développement.

23. La communauté internationale se trouve en présence d'une nouvelle situation de conflit dans le sous-continent indien. Le phénomène des réfugiés, qui a pris en Asie de vastes proportions du fait de l'exode massif des réfugiés du Pakistan oriental en Inde, ne saurait être interprété indépendamment de tout l'ensemble des problèmes économiques et politiques. La communauté internationale ne doit pas rester indifférente à ce phénomène, et son intervention ne peut se ramener uniquement à l'assistance matérielle nécessaire pour atténuer le sort tragique qui frappe des millions d'innocents. Il faut instaurer les conditions politiques qui permettraient d'éliminer les causes — sans renoncer au traitement simultané des conséquences — afin que les réfugiés puissent regagner leur patrie aussitôt que possible. Si cela ne devait pas s'accomplir dans un proche avenir, la situation existante risquerait d'avoir des conséquences plus tragiques encore.

24. Nous avons depuis longtemps fait nôtre l'axiome selon lequel la paix et la sécurité sont les conditions indispensables de toute progression normale. Nous avons également admis cette vérité que, sans un système adéquat de sécurité générale, nul ne peut, par lui seul, être en sécurité. Un conflit mondial est moins probable aujourd'hui, mais la faculté de porter atteinte à la sécurité, à l'indépendance et à la souveraineté des petits pays et des pays non alignés, en

particulier, loin de diminuer, s'est peut-être même accrue. L'Organisation mondiale a adopté la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)], qui énonce un programme d'action précis, mais nous avons très peu fait pour instituer dans les faits un système de sécurité collective. Compter sur les alliances militaires et les formations de blocs ne s'est pas révélé un facteur sûr de sécurité, quelquefois même pour les pays faisant partie de ces alliances. Nous devons nous employer à renforcer notre solidarité et à augmenter notre aide aux pays menacés ou victimes de l'agression. Au cours de cette session, il faut faire un pas en avant en ce qui concerne la mise en oeuvre des dispositions fondamentales de cette déclaration.

25. Il va sans dire que la cessation de la course aux armements commande toute action visant à diminuer la menace à la paix. Tout en approuvant le projet de convention sur l'interdiction des armes biologiques¹, nous préconisons l'interdiction de l'emploi des armes chimiques, l'interdiction totale des essais nucléaires souterrains, ainsi que l'adoption d'autres mesures de caractère partiel. La nouvelle initiative de l'URSS concernant l'organisation d'une conférence mondiale du désarmement [voir A/8491] — qui a déjà été proposée par les pays non alignés, d'abord à la Conférence du Caire² puis à celle de Lusaka³ — concrétise une demande formulée constamment par un grand nombre de pays qui estiment que toutes les nations doivent prendre part à la solution de la question du désarmement.

26. Il n'est pas aisé de parler de désarmement tant que la parole est aux armes. La guerre d'Indochine a causé de grandes souffrances aux peuples de cette région, mais elle illustre cette grande vérité que la lutte pour l'indépendance et la liberté ne peut connaître l'échec. Nous sommes profondément convaincus que les propositions en sept points du Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam du Sud constituent une base permettant d'aboutir à une solution acceptable et que — avant toute autre chose — il faudrait que les Etats-Unis d'Amérique fixent un délai aussi bref que possible pour le retrait de leurs troupes du Viet-Nam.

27. Une certaine lassitude et une absence d'initiative se font sentir quant à la solution de la crise au Proche-Orient. Je tiens à réitérer la conviction de mon gouvernement que, dans cette région, aucune solution n'aura de chance d'aboutir si elle ne prend comme point de départ l'annulation radicale des conséquences de l'agression.

28. La trêve fallacieuse qu'Israël utilise à des fins d'annexion est trop dangereuse pour pouvoir durer plus longtemps. Le retrait total des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés ainsi que la réalisation des droits légitimes du peuple arabe de Palestine constituent la condition *sine qua non* à la solution de la crise. M. Jarring a beaucoup fait pour aider à la recherche d'une solution et il

¹ Projet de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (A/8457-DC/234, annexe A).

² Deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie au Caire du 5 au 10 octobre 1964.

³ Troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à Lusaka du 8 au 10 septembre 1970.

a présenté des propositions que tous — à l'exception d'Israël, malheureusement — ont approuvées et jugées acceptables et justes.

29. Les derniers bastions du colonialisme, du néo-colonialisme et de la discrimination raciale, surtout en Afrique, bien sûr, constituent un grand danger pour les peuples africains libres et pour la paix dans le monde. La Rhodésie du Sud, les colonies portugaises, la Namibie, l'Afrique du Sud, fournissent une preuve éclatante des tentatives qui ont pour objet de perpétuer des relations fondées sur l'inégalité et la subordination. La résistance que ceux qui sont le plus à même de contribuer à l'élimination des vestiges du colonialisme opposent à la mise en oeuvre des décisions des Nations Unies est la cause principale de l'aggravation de la situation en Afrique australe. Par conséquent, l'Organisation mondiale devrait — entre autres choses — aider davantage les mouvements d'indépendance nationale.

30. Le progrès en Europe est devenu possible lorsque a prévalu la conviction que les réalités européennes ne peuvent pas être modifiées par le recours à la force et que les contacts et l'extension de la coopération sont dans l'intérêt de tous.

31. Il nous semble que les perspectives de réunion de la conférence européenne sur la sécurité sont plus favorables car, s'agissant de certaines des questions les plus délicates — comme la question allemande et celle de Berlin —, on est déjà en train de sortir de l'impasse. Le progrès en ce qui concerne la question de Berlin est important en soi. Mais il revêt encore plus d'importance dans la mesure où il prouve que les questions les plus délicates peuvent être réglées par de patientes négociations et par la compréhension mutuelle. Heureusement, le dilemme "pour" ou "contre" une conférence européenne ne se pose plus; il s'agit seulement de savoir comment assurer son succès. C'est là que nous voyons le rôle que peuvent jouer les Nations Unies en tant qu'organisation et interprète des principes universellement admis de la Charte, à l'opposé des théories et des pratiques qui préconisent des normes particulières ou distinctes dans les relations internationales. C'est avec d'autant plus de persistance que nous maintenons le point de vue que non seulement la partie centrale, mais aussi la partie méridionale de l'Europe, et notamment les Balkans — qui constituent avec la Méditerranée un ensemble géographique et politique — doivent devenir une région dans laquelle les relations pacifiques et la coopération inspirée par l'esprit de bon voisinage seront régies par les mêmes normes.

32. Il est évident qu'il ne peut pas y avoir de véritable progrès si nous ne sommes pas capables de résoudre les crises et les conflits existants et de hâter — tous dans la même mesure et tous ensemble — la solution des problèmes à long terme de la sécurité, du désarmement et du développement.

33. La politique de non-alignement n'a jamais été un but en soi. Dès la Conférence de Belgrade⁴, dont le dixième anniversaire tombe cette année, le non-alignement a toujours cherché, en tant que reflet des aspirations progressistes, à répondre activement aux besoins essentiels de

⁴ Première Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à Belgrade du 1er au 6 septembre 1961.

l'humanité. La troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés paraît revêtir une importance plus grande encore aujourd'hui qu'au moment où elle s'est déroulée. Les récentes consultations des pays non alignés ont confirmé leur accord sur la nécessité d'assurer la continuité de leurs efforts — aussi bien au sein de l'ONU que sur un plan international plus vaste — dans la lutte pour la paix, la sécurité universelle et le progrès général dans le monde.

34. Il s'est avéré que le non-alignement, loin de se situer en dehors de la réalité, est une expression de cette réalité. Les pays non alignés ne sont pas assez forts pour empêcher les choses brutales infligées par la force, mais ils sont assez forts pour ne pas les subir passivement.

35. La Yougoslavie, ainsi que les autres pays non alignés, apprécie hautement la contribution des Nations Unies à la paix dans le monde, à la coopération et au développement, bien que les résultats enregistrés — sans qu'il y ait faute de notre organisation — n'aient pas toujours été satisfaisants ni complets.

36. Que nous accentuions avec persévérance l'inviolabilité des principes de liberté, de souveraineté, de non-immixtion dans les affaires d'autrui, etc., peut paraître monotone. Pourtant, la réitération de ces principes ne fait que découler de leur violation répétée dans le monde entier et dans la réalité. Si nous défendons ces principes, c'est parce qu'ils défendent le monde auquel nous appartenons.

37. Nous sommes tout à fait conscients que nous ne sommes pas en droit de nous attendre à recevoir de cette organisation plus que nous ne lui apportons. C'est précisément pour cette raison que nous nous déclarons prêts à lui apporter notre concours plein et entier.

38. M. BOWEN (Australie) [interprétation de l'anglais] : Au nom de l'Australie, je félicite M. Adam Malik de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. L'Indonésie et l'Australie sont proches non seulement sur le plan géographique, mais également sur celui des relations gouvernementales et personnelles. Nous connaissons le rôle énergique et courageux qu'a joué le Président au moment de l'indépendance de l'Indonésie et par la suite. Nous apprécions ses efforts pour créer un sentiment de solidarité et un plan de coopération dans l'Asie du Sud-Est. Il se souviendra que nous avons coopéré activement à son initiative lorsque nous avons convoqué la Conférence de Djakarta sur le maintien de la paix dans la République khmère en mai 1970.

39. Nous sommes heureux que l'Assemblée ait décidé cette année de prendre son président en Indonésie, et pensons qu'il mérite particulièrement cet honneur. Nous sommes convaincus qu'en tant que président il maintiendra le haut niveau de ses illustres prédécesseurs, entre autres de son prédécesseur immédiat, M. Hambro, ambassadeur de Norvège, qui a si remarquablement occupé la présidence pendant l'année marquant le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies.

40. Nous savons que c'est la dernière session de l'Assemblée générale que notre très respecté secrétaire général honorera de sa présence. Je voudrais, ici, dire combien mon

gouvernement estime U Thant et combien il apprécie le dévouement avec lequel il a servi l'Organisation pendant 10 ans.

41. Je voudrais également profiter de cette occasion pour souhaiter à Bahreïn, au Bhoutan et au Qatar une très chaleureuse bienvenue aux Nations Unies.

42. Notre président entre en fonctions à un moment où les problèmes qui se posent à nous sont particulièrement complexes et graves. Ces problèmes ne sont pas créés ici; et, malheureusement, on ne leur trouve pas ici de solutions acceptables aussi souvent que nous le voudrions. Cependant, nous pensons qu'à force de patience et de tolérance, et en recherchant ce qui est dans l'intérêt de tous, cette assemblée peut continuer de faire beaucoup pour améliorer la compréhension internationale.

43. Etant donné que la région de l'Asie et du Pacifique intéresse tout particulièrement mon pays, c'est d'elle que je parlerai en premier lieu. Elle est le théâtre de nombreux problèmes nouveaux et urgents, et de problèmes auxquels, avec de la bonne volonté et de la compréhension, nous devrions être à même de faire progresser vers une solution.

44. Certes, dans certaines parties de l'Asie du Sud-Est la souffrance et la tragédie persistent. Heureusement, il est également vrai que d'autres parties de la région non seulement connaissent la paix et la stabilité, mais aussi que cette paix et cette stabilité ont de bonnes chances d'être maintenues en dépit des menaces et des défis actuels. Tel est particulièrement le cas de nos voisins les plus proches — l'Indonésie, la Malaisie et Singapour. Tous connaissent bien les dangers et menaces. Tous ont pris, ou prennent, ingénieusement des mesures visant à établir des défenses sociales, économiques et politiques non seulement contre les dangers vécus dans le passé, mais également contre ceux que leurs dirigeants perspicaces peuvent prévoir.

45. J'ai déjà parlé, il y a quelques instants, de la part qu'a prise notre président à la création d'un sentiment de communauté en Asie du Sud-Est. La Charte elle-même reconnaît l'importance que peuvent avoir ces arrangements régionaux. Plusieurs d'entre eux semblent prometteurs. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, par exemple, n'a pas cherché à se faire remarquer sur la scène internationale. Par contre, elle a cherché et s'emploie à faire disparaître les vieux préjugés et problèmes en Asie du Sud-Est. Il se développe dans la région un sens d'intérêt commun et une volonté de s'attaquer aux problèmes régionaux en fonction de cet intérêt. Le sentiment de communauté qui s'est créé et le dispositif mis en place pour le servir contiennent une nouvelle promesse de stabilité et de progrès pour l'avenir. L'Australie n'est pas membre de cette association, mais elle l'observe avec sympathie et intérêt.

46. Pour notre part, nous sommes membres du Conseil du Pacifique et de l'Asie, qui contribue aussi beaucoup à la compréhension et à la coopération entre voisins. Nous sommes persuadés que des arrangements régionaux de ce genre, de concert avec d'autres organisations et programmes tels que la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, la Banque asiatique de développement, le projet de la vallée du Mékong et le plan de Colombo pour le

développement coopératif en Asie méridionale et sud-orientale contribuent à garantir la paix, à favoriser la prospérité de la région et, en fait, à renforcer la position des Nations Unies. Ce disant, je songe au rôle de plus en plus important que jouent l'Asie et la région du Pacifique pour la stabilité de l'ordre mondial tout entier.

47. Mon pays désire ardemment voir créer des conditions qui feront disparaître la souffrance et permettront aux peuples d'atteindre des niveaux de vie et une sécurité meilleurs. En Asie, comme ailleurs, nous savons à quel point la stabilité politique et la stabilité économique dépendent l'une de l'autre. Il est peu probable que la région réalisera des progrès économiques stables tant que des pays seront victimes de menaces et de subversion politique extérieures. Nous savons bien sûr qu'il n'est pas possible de faire progresser efficacement le bien-être des pays en voie de développement si l'économie mondiale dans son ensemble — y compris notamment celle des pays les plus avancés — n'est pas saine et dynamique, si l'on ne repousse pas constamment les frontières de la production et des échanges commerciaux.

48. La guerre qui ravage l'Indochine depuis si longtemps continue. Il y a eu une certaine réduction de l'échelle des hostilités, mais le sincère désir du Gouvernement australien et de la plupart des autres gouvernements — un règlement pacifique et équitable — ne s'est pas encore réalisé. La politique de mon gouvernement a été de soutenir toute initiative visant réellement à mettre un terme à la destruction et aux souffrances que ce conflit a causées.

49. Malheureusement, rien ne semble indiquer, pour l'instant, que les dirigeants du Viet-Nam du Nord sont disposés à garder leurs troupes derrière leurs propres frontières et à laisser les autres pays de l'Indochine décider de leur avenir. Tant que le Viet-Nam du Nord maintiendra sa politique actuelle, l'Australie continuera de donner toute l'aide qu'elle pourra aux Gouvernements et aux peuples de la République du Viet-Nam, de la République khmère et du Royaume du Laos dans la lutte qu'ils mènent pour survivre et pour choisir librement leur système de gouvernement et leur mode de vie. Les progrès réalisés pour garantir la sécurité de la République du Viet-Nam ont permis au Gouvernement australien d'annoncer que son corps de bataille serait retiré à la fin de l'année. Notre programme d'aide se poursuivra et nous continuerons d'appuyer les efforts sincères vers un règlement juste et pacifique.

50. Mon gouvernement, je le souligne, espère qu'une fois réalisé un règlement de nombreux pays non indochinois trouveront le moyen de participer à un programme de reconstruction et de développement pour les populations de la région ravagée par la guerre, y compris le peuple du Viet-Nam du Nord. Cela est très important. Les Nations Unies, bien qu'elles n'aient pas pu jouer un rôle efficace pour maintenir la paix en Indochine, pourraient alors être un grand canalisateur d'aide économique et sociale destinée à cette région.

51. Comme d'autres orateurs l'ont indiqué, des millions de réfugiés, au cours des derniers mois, sont passés du Pakistan oriental en Inde, créant ainsi un tragique problème humain d'une ampleur telle qu'aucun d'entre nous ne peut à lui seul faire face à la situation. Je ne veux pas discuter des

événements qui ont déclenché cet exode. Les opinions peuvent varier. Pour notre part, nous avons considéré les événements au Pakistan oriental comme un problème essentiellement intérieur qui doit être réglé par le Gouvernement pakistanais. Mais les réfugiés doivent être pris en charge et, dès que possible, rendus à leurs foyers.

52. De concert avec beaucoup d'autres, le Gouvernement et le peuple australiens ont déjà contribué à aider les réfugiés. Nous continuerons de suivre de très près leur situation, et de les aider lorsque nous le pourrons. Mais nous estimons que cette situation nécessite une action suivie de la part de l'Organisation des Nations Unies avec le plein appui de ses Etats Membres.

53. J'en viens maintenant au Pacifique sud. Les nombreuses îles disséminées sur une vaste étendue d'océan comptent plus de 4 millions d'habitants. De larges mers les séparent et en même temps les relient depuis des siècles. Nous percevons dans cette région un sens de plus en plus aigu de l'appartenance au monde moderne, et un désir, chez ses peuples, de s'associer pour s'entraider.

54. Les membres de l'Assemblée générale savent qu'il existe depuis de nombreuses années une Commission du Pacifique sud comprenant les représentants des gouvernements de cette région et de ceux qui traditionnellement s'intéressent à elle. Cette commission se réunit chaque année pour examiner les moyens d'améliorer le bien-être économique et social des populations de ces îles; mais peut-être tout le monde ne sait-il pas que les gouvernements des îles du Pacifique sud ont pris cette année l'initiative de siéger avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie dans une enceinte nouvelle et distincte pour étudier une gamme plus large de problèmes communs, y compris les questions politiques. C'est ce qu'on appelle le South Pacific Forum. La Nouvelle-Zélande a servi d'hôte à sa première réunion, en août dernier. L'Australie aura l'honneur d'être le lieu de la deuxième session, prévue pour le début de l'année prochaine.

55. Je mentionne cela parce que ces événements sont un exemple supplémentaire d'entraide régionale. Je rappelle également que des problèmes particuliers se posent à ces pays en raison de leur petitesse et de la grande étendue de l'océan qui les entoure.

56. Il leur sera difficile de venir seuls à bout de ces problèmes. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, la France et les Etats-Unis leur prêtent assistance depuis longtemps, et je crois que cela continuera; mais il est nécessaire que d'autres Membres de l'Organisation et que ses institutions spécialisées, qui dans une certaine mesure s'intéressent déjà à la question, envisagent une aide supplémentaire éventuelle.

57. Le Papua et la Nouvelle-Guinée, que l'Australie continue d'administrer et qui — la moitié du pays étant un territoire sous tutelle — intéressent particulièrement notre organisation, sont situés entre l'Asie du Sud-Est et le Pacifique sud. Ce territoire est déjà membre de la Commission du Pacifique sud. Lorsqu'il acquerra le statut de nation, on pense qu'il pourra participer au South Pacific Forum.

58. La Chambre de Papua et Nouvelle-Guinée a décidé qu'il faudrait accéder à l'autonomie interne entre 1972 et 1976, s'il ressort des élections à la Chambre qui auront lieu au début de l'année prochaine que telle est la volonté de la population. Mon gouvernement appuie ce point de vue et a déclaré qu'après l'accession à l'autonomie, il appartiendra au Gouvernement du Papua-Nouvelle-Guinée de voir quand il désire l'indépendance totale.

59. Etant donné l'importance des élections de 1972, mon gouvernement se félicite de ce que le Conseil de tutelle ait accepté l'invitation d'envoyer dans ce territoire une mission de visite pour les observer.

60. J'en viens à la question de la Chine. A notre avis, il y a eu récemment un changement d'attitude de la part de la République populaire de Chine et, en tant que représentant d'un pays dont l'avenir est étroitement lié à la paix et au progrès dans la région du Pacifique et de l'Asie, je réaffirme que nous verrons avec plaisir l'établissement de relations plus fructueuses entre la République populaire de Chine et la communauté internationale dans son ensemble.

61. Nous-mêmes cherchons depuis longtemps à augmenter les contacts entre l'Australie et la République populaire de Chine. Depuis des années nous avons avec ce pays d'importants échanges commerciaux bilatéraux, et nous espérons que les rapports entre nos deux pays continueront de croître, renforçant ainsi la compréhension mutuelle.

62. Nous avons appris avec satisfaction la nouvelle de la prochaine visite du Président des Etats-Unis à Pékin. Nous espérons que cette visite marquera le début d'une ère nouvelle dans les relations internationales.

63. Nous voulons que la République populaire de Chine s'associe aux efforts que nous faisons ici pour mettre en oeuvre les buts et les principes de la Charte des Nations Unies. Notre position à cet égard est nette. Nous pensons que la République populaire de Chine devrait être représentée aux Nations Unies. Nous estimons également qu'elle devrait occuper un siège permanent au Conseil de sécurité. Nous sommes coauteurs d'un projet de résolution [A/L.633] qui a été présenté à l'Assemblée et vise ces deux objectifs.

64. Autrement dit, nous acceptons et demandons qu'on accepte les réalités de la situation chinoise. Mais, bien entendu, l'une de ces réalités est que la République de Chine est, depuis la création de notre organisation, un Membre loyal et conscient de ses responsabilités. A notre avis, il ne saurait être question de l'expulser.

65. Les revendications de la République populaire de Chine et de la République de Chine sont actuellement irréconciliables. Chacune des deux parties prétend être le seul Gouvernement de la Chine. Chacune prétend avoir juridiction sur un territoire qui est en fait contrôlé par l'autre. Pour ce qui est du contrôle *de facto*, la République populaire de Chine contrôle le continent chinois et la République de Chine contrôle Taiwan. Nous estimons que les décisions de notre organisation devraient refléter cette réalité et assurer la représentation des deux.

66. Nous sommes conscients du fait que la République de Chine gouverne 14,5 millions d'habitants, plus que la

population de l'Australie. Or, du point de vue démographique, l'Australie n'est nullement l'un des Membres les moins importants de cette organisation. Nous estimons que toute résolution qui aurait pour résultat de priver la République de Chine d'une représentation à l'ONU est une question importante aux termes de l'Article 18 de la Charte. Nous pensons que tous les Membres, et notamment les petites nations, doivent réfléchir à cela. C'est pourquoi nous avons décidé de nous porter coauteurs d'un projet de résolution qui a été présenté à l'Assemblée et vise à définir cette question comme une question importante [A/L.632].

67. J'ai déjà parlé de nos efforts pour aider les autres pays de la région du Pacifique et de l'Asie, qui nous intéressent particulièrement. Je ne voudrais pas donner l'impression que nos efforts se limitent ou se limiteront à cette région. Les Membres de l'Organisation savent que, directement, ou de concert avec d'autres pays, comme en collaboration avec les institutions spécialisées, nous avons cherché à aider, dans la mesure de nos moyens, les pays en voie de développement des autres régions. En fait, notre aide vient de dépasser le chiffre de 1 p. 100 de notre produit national brut.

68. Nous souscrivons aux objectifs de la deuxième Décennie du Développement qui préconisent le renforcement de nos efforts et l'accélération du progrès de ceux qui en ont le plus besoin. Mais toutes nos réussites et tous nos espoirs seront menacés si nous ne savons pas ordonner l'économie mondiale de façon qu'elle puisse fonctionner sans heurts et avec dynamisme. Je dis cela parce que nous sommes actuellement en présence d'une situation économique plus grave que toutes celles que nous avons connues depuis des décennies. Je ne pense pas qu'il y ait des raisons de croire que nous ne saurons pas faire face à cette situation et en venir à bout; mais nous devons aborder ces problèmes avec soin. Il nous faut préserver les bienfaits économiques que nous avons obtenus au prix de tant d'efforts; et nous devons utiliser tous les moyens disponibles, y compris ceux qu'offre le mécanisme des Nations Unies, pour gagner des eaux économiques plus calmes.

69. Nous savons tous que les pays développés ont eu, ces dernières années, des difficultés croissantes à maintenir la stabilité de leur économie intérieure au niveau le plus élevé de l'activité économique. La lutte contre l'inflation a été presque aussi pénible qu'autrefois la lutte contre la déflation. Ces difficultés intérieures se sont inévitablement répercutées sur les relations économiques internationales. Le système monétaire international subit des tensions, et maintenant des ajustements sont peut-être nécessaires. Le grand mouvement de libéralisation du commerce s'est ralenti; d'aucuns craignent que cette tendance ne soit renversée. Je pense que nous avons trop appris pour permettre à ces craintes de se réaliser, mais il ne faut pas non plus les méconnaître. Trop de choses en dépendent.

70. Tant qu'il n'y aura pas de stabilité dans les économies internes des pays développés, les risques de difficultés économiques nous menaceront tous. Tant que nous n'aurons pas fermement établi un système monétaire international sain et un commerce international valable et dynamique, les pays développés comme les pays en voie de développement pourront connaître de graves déboires. Les marchés pourront diminuer; les mouvements de capitaux

se réduire; l'aide économique internationale, qui, dans certains cas, a déjà manifesté des tendances à faiblir, pourrait décroître encore plus.

71. Peut-être cette vingt-sixième session de l'Assemblée générale pourrait-elle nous être l'occasion de renouveler, ne serait-ce que sur un plan officieux, notre volonté de rechercher en coopérant des solutions aux problèmes économiques du monde. Cela ne veut pas dire que nous devrions nous immiscer dans des domaines où d'autres organismes internationaux recherchent déjà avec énergie des solutions, que ce soit celui du système monétaire ou celui des échanges commerciaux; mais nous devrions aller de l'avant, avec un esprit pratique, dans le cadre des institutions qui fonctionnent au sein de l'ONU. La délégation australienne espère que les propositions soumises à l'Assemblée visant à donner une vigueur nouvelle au Conseil économique et social seront acceptées. Nous espérons aussi que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se réunira en avril prochain à Santiago, abordera les questions importantes que l'on pourrait considérer comme mûres.

72. J'ai parlé de propositions visant à redonner vigueur au Conseil économique et social. L'une d'elles concerne la création d'un comité nouveau pour la science et la technique. Nous nous félicitons de cette décision⁵. A la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, nous avons parrainé le projet devenu la résolution 2658 (XXV) relative au rôle de la science et de la technique moderne dans le développement⁶. Cependant, je dois dire que nous avons certaines réserves quant à la manière dont plusieurs organismes des Nations Unies se sont mis à travailler séparément dans ce domaine. En général, le mécanisme semble s'être développé au hasard des besoins plutôt que selon un plan bien étudié. Le résultat a été une prolifération de comités et d'organismes, avec tous les problèmes de coordination qui en sont la conséquence. Il faut donc, de toute évidence, s'assurer que tout nouveau comité n'ajoutera pas simplement à la confusion et à la complexité par ses réunions, ses groupes de travail et colloques, ses documents et les demandes accrues qu'il ferait à un secrétariat déjà surchargé.

73. L'Assemblée générale est en pleins préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement prévue pour l'an prochain à Stockholm et qui pourrait avoir des conséquences très importantes sur l'utilisation — au lieu de l'abus — par l'homme des richesses naturelles de la planète. L'Australie n'est pas membre du Comité préparatoire de la Conférence, mais nous avons suivi les travaux des Nations Unies en cette matière et nous y avons participé dans la plus large mesure possible. Nous estimons qu'il est nécessaire de faire mieux connaître nos objectifs, car s'ils l'étaient il serait peut-être possible de consacrer au bien de tous une plus grande part des ressources dues aux politiques économiques de croissance.

74. Nous ne considérons pas les tentatives faites simplement pour renverser ou ralentir le processus de croissance

⁵ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante et unième session, Supplément No 1, résolution 1621 B (LI).

⁶ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Annexes, point 95 de l'ordre du jour, document A/8197, par. 4 et 5.

économique comme une façon particulièrement constructive ou réaliste d'aborder le problème. Il est absolument indispensable que notre méthode soit équilibrée. La préservation d'un environnement sain sous tous ses rapports doit être notre but constant, considéré comme une partie essentielle du processus de développement et non comme un élément freinant la croissance économique.

75. Dans mes propos d'aujourd'hui, j'ai mis l'accent sur les questions affectant la région dans laquelle nous-mêmes vivons. Mais je suis pleinement conscient des autres grands problèmes que beaucoup de représentants ont soulevés.

76. Aucun d'entre nous ne peut méconnaître, par exemple, la gravité de la situation au Moyen-Orient, qui reste sans solution, ou encore celle des problèmes de l'Afrique australe. Nous ne sommes tous que trop douloureusement conscients de l'absence de progrès vers un accord sur la façon d'améliorer le mécanisme de maintien de la paix des Nations Unies. Je n'ai pas parlé des complexités du désarmement ni des progrès faits en ce qui concerne la question de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. La recherche d'accords globaux qui définiraient le droit de la mer et l'utilisation des ressources du fond des mers demanderait à elle seule tout un chapitre.

77. L'Australie est profondément consciente de ces autres problèmes. Nous sommes prêts à jouer notre rôle lorsque nous pourrions nous rendre utiles. Enfin, je saisis cette occasion pour réaffirmer notre conviction que, malgré toutes les limitations que le temps et les circonstances ont fait apparaître, les Nations Unies restent le meilleur gardien que l'on ait trouvé des plus nobles espoirs et aspirations de l'humanité.

M. Malik (Indonésie) reprend la présidence.

78. M. ELINEWINGA (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de saisir cette occasion pour vous transmettre les félicitations du Gouvernement et du peuple tanzaniens à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Ma délégation est certaine que grâce à votre grande expérience et à votre sagesse vous conduirez les débats de cette assemblée jusqu'à un terme heureux. Nous exprimons notre profonde admiration à votre éminent prédécesseur, M. Hambro, ambassadeur de Norvège, qui, en tant que président de la vingt-cinquième session historique, a guidé les délibérations de l'Assemblée avec tant de sagesse, de talent et de compétence. Nous voudrions également rendre un hommage tout particulier à U Thant, notre éminent Secrétaire général, qui, depuis 10 ans, sert notre organisation avec tant de diligence et de dévouement et qui s'est acquis l'admiration et le respect universels.

79. L'un des nombreux problèmes qui se posent à l'Organisation et, en fait, à tous ses membres, au moment où elle entre dans sa vingt-sixième année d'existence, est celui des ressources financières suffisantes et du personnel approprié pour mener à bien le grand nombre de programmes et les responsabilités dont elle s'est chargée. Aucune organisation ne peut exister sans ressources financières adéquates et le Secrétaire général a rappelé aux Membres les difficultés financières chroniques de l'Organisation [A/8401/Add.1,

par. 117 à 123]. Ces difficultés ne sont pas dues à ceux qui ont la tâche peu enviable d'administrer les finances des Nations Unies et dont la gestion n'est pas en cause; elles ont été créées par les Etats Membres eux-mêmes. En conséquence, ce sont les Etats Membres qui devront donner une solution à ce problème. La question n'est pas de savoir si l'Organisation a le pouvoir d'imposer les gouvernements contre leur gré; il faut — et, en fait, il a toujours fallu — savoir si, en tant qu'Etats Membres, nous sommes prêts à prendre les décisions politiques nécessaires pour doter l'Organisation des ressources financières qu'il lui faut non pas seulement pour survivre, mais bien pour remplir ses nombreuses fonctions et obligations.

80. Les grands problèmes de l'égalité et de la dignité humaine qui ont fait l'objet de la discussion générale dans le passé demeurent aussi pressants que jamais. En dépit d'une condamnation claire et précise prononcée par les Nations Unies ainsi que par tous les peuples du monde, les maux du colonialisme et de la discrimination raciale affligent encore des millions d'êtres dans le monde. En Afrique et ailleurs, les problèmes raciaux et coloniaux s'aggravent. En Afrique du Sud, en Namibie et dans les colonies portugaises, des régimes blancs dirigés par une poignée de racistes et de fascistes ont intensifié les mesures destinées à maintenir l'asservissement des populations africaines. Au Zimbabwe, le Royaume-Uni a engagé des négociations secrètes avec les autorités rebelles, dans l'intention de trahir davantage les intérêts du peuple africain que, aussi ironique que cela puisse paraître, le Royaume-Uni a juré de défendre et de protéger.

81. L'Assemblée générale, à sa vingt-cinquième session commémorative, a une fois de plus réaffirmé la condamnation de toutes les formes du colonialisme et condamné nettement la politique néfaste de l'*apartheid*, crime contre la conscience et la dignité de l'humanité. Celle-ci a salué l'adoption du Programme d'action pour l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 2621 (XXV)] comme une marque nouvelle de la volonté de la communauté internationale de faire une guerre totale aux maux dus à l'inhumanité de l'homme contre son prochain.

82. Pourtant, tous ceux qui se sont rendus coupables de ces crimes continuent à tyranniser et à opprimer des millions d'êtres innocents. L'Afrique du Sud, tout en affirmant vigoureusement qu'elle est disposée à vivre en paix avec les autres pays africains, a, en fait, perfectionné l'appareil d'oppression dont elle se sert contre sa population noire. Dans ce triste pays on pend chaque année plus de gens qu'ailleurs dans le monde. La population des prisons est la plus élevée du monde par rapport à la population entière du pays. Les arrestations massives, la démolition de maisons, les évictions, les tortures les plus cruelles sont devenues le mode de vie sud-africain. En vérité, il nous faut constater que les membres du régime raciste sud-africain ne sont plus des gens rationnels.

83. En organisant les actes de violence contre la personne humaine, ils se sont, en fait, eux-mêmes transformés en monstres méprisables. Il faut comprendre clairement que les êtres raisonnables ont certains traits et parmi ceux-ci on compte la compassion, l'amour et le respect pour le caractère sacré et la dignité de la personne humaine. Ces

traits nous unissent par-delà tous les obstacles de langue, de race et de couleur. Les actes et la foi pervertie des racistes blancs d'Afrique du Sud démontrent qu'ils sont démunis de ces traits. Leur credo politique se fonde sur la philosophie de la haine, leur système économique est étayé par l'esclavage organisé et leur dogme religieux a été déformé de façon à fonder et rendre vraisemblable leur philosophie de haine et de violence organisée contre la personne humaine, son esprit et son âme. Telle est en bref la nature du régime raciste d'Afrique du Sud.

84. On doit donc comprendre que, lorsque les dirigeants de ce régime disent que l'homme noir dans ce pays n'est pas capable de gouverner, cela signifie en fait que ce sont eux qui ont perdu la capacité de diriger d'autres hommes. C'est pourquoi les populations d'Afrique du Sud combattent et protestent depuis toujours. C'est pourquoi des pays comme la Tanzanie ont soutenu cette lutte. Et c'est pourquoi l'ONU et ses membres devraient redoubler d'efforts envers l'Afrique du Sud. Car, en nous opposant au système de l'Afrique du Sud et en le condamnant, nous accomplissons notre tâche sacrée, nous agissons en hommes véritables, reconnaissant que nous sommes tous liés de façon inséparable sur cette petite Terre que nous appelons nôtre. Si nous hésitons, nous attirerons sur nous de nouveau le mal destructeur auquel le monde, il n'y a pas si longtemps, a opposé une lutte si héroïque : le fascisme hitlérien.

85. C'est dans ce contexte que nous avons examiné les récentes déclarations de l'Afrique du Sud affirmant sa volonté de vivre en paix avec les autres Etats africains. Pour la Tanzanie, la question est claire : les racistes blancs d'Afrique du Sud doivent s'entendre avec la majorité de la population de ce pays. Il faut redresser les torts faits à la population d'Afrique du Sud. Pourtant, l'Afrique du Sud n'a rien fait pour montrer qu'elle s'apprête à traiter ses habitants noirs comme des êtres humains. En vérité, ce que l'Afrique du Sud veut, c'est être laissée en paix par le monde extérieur afin de poursuivre impunément son oeuvre diabolique de violence et d'oppression de millions d'Africains sans défense. C'est l'unique raison.

86. Le reste du monde a par conséquent une obligation bien claire : nous ne devons pas relâcher notre vigilance ni manquer de prendre des mesures qui mettront un terme à la tragédie humaine de l'Afrique du Sud. L'Afrique du Sud doit être mise au ban de la communauté des nations, car il ne faut pas lui permettre de se comporter comme un hors-la-loi tout en lui laissant les droits et privilèges d'une nation qui respecte la loi. Cela bafouerait la Charte de l'Organisation et compromettrait les principes sur lesquels l'humanité fonde ses rapports et la coopération. L'Afrique du Sud fait peu de cas de ces principes, de la Charte des Nations Unies et des idéaux qui y sont consacrés.

87. L'attitude de l'Afrique du Sud envers les Nations Unies se révèle dans la façon dont elle s'est refusée à appliquer la décision de l'Assemblée qui mettait un terme à son mandat sur la Namibie. Dans ce pays, l'Afrique du Sud a introduit systématiquement la tyrannie et la répression qui existent déjà à l'intérieur de ses frontières, en dépit de la protestation claire et nette et de la condamnation de la communauté mondiale dans son ensemble. Et maintenant, la Cour internationale de Justice, dans une décision récente,

a confirmé dans un avis consultatif la nature illégale de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie⁷.

88. Mais l'Afrique du Sud n'est pas seule coupable en cette affaire, car certains de ceux qui ont publiquement condamné son action sont précisément ceux qui continuent à accepter, respecter et reconnaître en principe l'administration illégale de l'Afrique du Sud en Namibie.

89. En élaborant les règles concernant la responsabilité des tribunaux internationaux et celles qui régissent la conduite des Etats en présence d'un acte illégal ou d'une série d'actes illégaux commis par un Etat membre de la communauté internationale, la Cour a considérablement favorisé le respect du droit de la communauté internationale. Quelle devrait être l'attitude d'un tribunal international? Devrait-il fermer les yeux sur l'acte illicite? Devrait-il lui faire un clin d'oeil, l'ignorer, ou devrait-il reculer? Non, a dit la Cour internationale de Justice. Aucune cour de justice digne de ce nom ne peut manquer de prononcer contre un Etat qui a commis un acte illicite le blâme ou la condamnation qui en sont les conséquences légales.

90. Et que dire des autres Etats, membres de la communauté internationale? Peuvent-ils méconnaître l'acte illicite de l'Etat délinquant? Peuvent-ils feindre l'indifférence devant la violation du droit et de la justice? Pensent-ils en devenir parties, s'en faire en quelque sorte les complices? Pas le moins du monde, répond la Cour internationale de Justice. Il incombe à tous les autres Etats membres de la communauté internationale de ne pas tolérer l'illégalité, de ne pas tolérer la violation constante de la légalité, et d'exiger que celui qui est reconnu coupable revienne au comportement que requièrent la paix, l'honneur et la justice dans les relations internationales.

91. Je ne poursuivrai pas davantage cette analyse et ce commentaire de la signification de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice en développant les règles fondamentales de la conduite internationale. Je voudrais toutefois signaler à l'attention des représentants les parties de l'avis qui font du droit à l'autodétermination, de façon nette et incontestable, l'un de ceux qui doivent être respectés par tous les Etats membres de la communauté internationale. Ma délégation espère que la communauté internationale tiendra compte de ces attendus lorsqu'elle se penchera sur la présence illégale de l'Afrique du Sud en Namibie.

92. Le même genre d'inhumanité aberrante continue à être appliquée dans les colonies portugaises de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée (Bissau) et dans la colonie britannique de Rhodésie, et les colonialistes portugais sont déterminés à collaborer pour que la terreur et l'asservissement des populations africaines sous leur domination ne cessent jamais. C'est là une situation tragique et qui l'est d'autant plus si l'on réalise que seul l'appui très fort de leurs puissants alliés a permis à ces régimes minoritaires de faire ce qu'ils font.

93. Au risque de me répéter, je ferai observer que le Portugal est une petite puissance européenne démunie; sans

⁷ Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (S. d'Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971, p. 16.

l'appui de ses alliés, il aurait accordé la liberté à ses peuples coloniaux depuis longtemps — non pas de bon gré mais parce qu'il aurait été vaincu par ceux qui combattent contre son oppression depuis plus de 10 ans. S'il n'en a pas été ainsi, ce n'est pas que les combattants de la liberté soient moins résolus qu'il ne faut, mais parce que, au lieu d'avoir à combattre le seul Portugal, ils doivent lutter contre les énormes ressources mises à la disposition des autorités de Lisbonne par les alliés du Portugal à l'OTAN.

94. Je dois ajouter en particulier que la France, en dépit de sa grande tradition de champion de la cause de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, continue de manifester son mépris pour les droits de l'homme noir. Elle a maintenant décidé qu'en plus des armes qu'elle vend à l'Afrique du Sud elle permettrait à ce pays de produire sous licence des avions de chasse Mirage. A cet égard, la France s'est distinguée en devenant l'un des ennemis les plus dangereux des combattants de la liberté.

95. En Rhodésie aussi, l'oppression raciste est toujours exercée contre la majorité africaine et s'intensifie de mois en mois. Une fois encore, des "entretiens sur les entretiens" ont lieu à Salisbury entre les représentants du Gouvernement britannique et l'administration du régime minoritaire de Smith. Les Nations Unies ne peuvent pas se désintéresser de l'évolution de la situation et l'Afrique ne peut qu'en être inquiète.

96. En effet, le problème rhodésien n'est pas simplement une affaire de subtilités juridiques; c'est une question d'une importance fondamentale pour la vie quotidienne des quelque 5 millions d'habitants de la Rhodésie. La question qui se pose est en fait celle de savoir si les principes d'égalité humaine, de dignité humaine et de liberté humaine triompheront dans ce territoire et, si oui, quand. La Rhodésie est gouvernée par une minorité de Blancs. Sa population noire est privée des droits politiques, économiques et sociaux détenus par la population blanche. De plus, c'est une colonie britannique, même si c'est une colonie qui s'est rebellée contre la Couronne britannique. Pendant de nombreuses années — c'est-à-dire avant que Ian Smith ait unilatéralement déclaré l'indépendance de la Rhodésie —, la Tanzanie a exigé que le Royaume-Uni accepte de mettre en oeuvre dans le cas de la Rhodésie le principe qu'il a appliqué dans presque toutes les autres colonies dont la progression vers l'indépendance nationale touchait à son terme: le principe de l'indépendance fondée sur le régime majoritaire.

97. On ne saurait nier la logique de cette exigence. Il est vain de souscrire au principe du régime majoritaire si l'on accorde l'indépendance avant qu'il ne soit établi. En effet, une fois qu'un pays devient indépendant, son gouvernement peut faire ce qu'il lui plaît, sans tenir compte le moins du monde des promesses qu'il a faites auparavant. C'est cela le sens de la souveraineté. Le gouvernement d'un pays indépendant n'est limité dans ses actes que par le pouvoir du peuple qu'il gouverne et par son évaluation des réactions, en termes de pouvoir, des autres à ses propres décisions. Rien d'autre ne l'entrave, pas même les promesses qu'il a faites avant l'indépendance. Or, à l'heure qu'il est, en Rhodésie, ce n'est pas seulement le pouvoir politique qui est concentré entre les mains de la minorité blanche, mais aussi l'économie de la nation et, de fait, ses forces militaires.

98. Octroyer l'indépendance au régime actuel de la Rhodésie revient donc à accepter un gouvernement sur lequel la majorité de la population n'a aucun pouvoir réel et cela dans des circonstances où la majorité n'a même pas de quoi se défendre par des moyens économiques ou par toute autre action pacifique. D'autre part, une Rhodésie indépendante régie par une minorité n'aurait pas beaucoup à craindre une réaction internationale efficace contre le maintien de sa tyrannie raciale. C'est que l'impuissance de la communauté internationale face à l'Afrique du Sud n'est pas l'unique exemple dont la Rhodésie peut s'inspirer; elle peut supposer avec raison qu'un gouvernement qui ne fait pas valoir sa propre autorité juridique se contentera probablement de piteux murmures sur l'évolution de la situation, une fois qu'il aura été dessaisi de cette autorité juridique.

99. Mais les gouvernements britanniques successifs ont refusé d'accepter le principe dit NIBMAR, à savoir "pas d'indépendance avant le gouvernement de la majorité". Au contraire, ils ont fondé leur attitude sur ce qu'ils appellent "les cinq principes". Ils ont déclaré qu'en se basant sur ces principes ils voulaient parvenir à un accord avec Ian Smith et ses partisans. Ces principes impliquent l'avancement sans entrave vers le gouvernement de la majorité; des garanties contre des amendements rétrogrades à la Constitution; l'amélioration immédiate du statut politique de la population africaine; l'élimination progressive de la discrimination raciale, et enfin le fait que le Gouvernement britannique devra juger si les assises proposées en vue de l'indépendance seront acceptables pour l'ensemble du peuple rhodésien.

100. Les "cinq principes" ne répondent pas à ce que l'Afrique — et cette assemblée — ont demandé. Mais la Tanzanie s'inquiète de savoir si le Gouvernement britannique va encore insister réellement sur ces principes. Il semble en effet que les entretiens du Gouvernement britannique avec le régime de Smith tendent à camoufler une définition entièrement nouvelle des mots "gouvernement de la majorité" ou "l'ensemble du peuple rhodésien" ou "garanties". Il n'est certes pas difficile de concevoir que, si les représentants britanniques reviennent sans cesse à Salisbury, leur objectif est de trouver des obstacles à un gouvernement de la majorité qui puissent satisfaire Ian Smith tout en permettant au Gouvernement britannique de dire que ces obstacles n'existent pas.

101. Je voudrais donc déclarer que, pour nous, le "gouvernement de la majorité" ne peut rien signifier d'autre que la majorité de toute la population du pays, sans distinction de couleur, de race, d'éducation, de revenu, de sexe, de tribu, ou de toute autre distinction que l'homme est capable de faire entre humains. Et l'opinion de "l'ensemble du peuple rhodésien" doit signifier celle de toute la population du pays une fois qu'elle aura eu l'occasion de juger directement et librement le problème et de s'exprimer.

102. Si la situation en Afrique australe est douloureusement tragique et explosive, ce n'est pas la situation au Moyen-Orient ou en Indochine qui pourrait nous apporter le réconfort.

103. Depuis cinq ans, les territoires de trois Etats Membres de notre organisation sont occupés par des forces étrangères. Malgré les appels pressants de la communauté internationale, aucun signe ne semble indiquer que l'agres-

seur est prêt à abandonner les fruits de son agression. L'occupation continue de terres arabes par les forces militaires d'Israël non seulement est une injustice criante à l'égard des Etats arabes dont il s'agit, mais exprime surtout un mépris complet des principes et objectifs sur lesquels repose notre organisation.

104. Si l'on veut que la paix et la justice prévalent dans cette région, il faut absolument ne pas admettre l'expansionnisme territorial et reconnaître et respecter les droits légitimes des Palestiniens. Dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, notre organisation doit prendre de nouvelles initiatives pour que justice soit faite au Proche-Orient.

105. La misère et les souffrances des Indochinois, et plus particulièrement du peuple vietnamien, sont toujours aussi grandes. Il est tout à fait déplorable qu'en dépit d'un grand nombre de déclarations publiques, selon lesquelles, dans cette région, on procède à la "désescalade" de la guerre, les forces des Etats-Unis et de leurs alliés continuent de massacrer systématiquement le peuple vietnamien.

106. Il devrait être évident pour tous aujourd'hui que l'héroïque peuple vietnamien ne cédera pas aux diktats de l'étranger. Le tiers monde est fier de la résistance et de la ténacité des Vietnamiens, comme le sont tous ceux qui ont à coeur la liberté et la dignité humaine. Il est temps que ceux qui ont cru pouvoir subjuguier le Viet-Nam par leur puissance militaire prennent des mesures sérieuses et concrètes pour corriger leurs erreurs. Combien de vies innocentes devront-elles encore être sacrifiées avant que l'on permette aux Vietnamiens de décider de leur propre destin? Le Gouvernement tanzanien est convaincu que la solution de la guerre du Viet-Nam peut être trouvée dans les propositions sérieuses et légitimes faites par le Front de libération nationale du Viet-Nam du Sud, propositions que nous appuyons pleinement. Pendant ces générations, les Vietnamiens n'ont pas connu la paix. Est-il excessif de demander que l'on permette maintenant à ce peuple de jouir de la paix que nous chérissons tous et dont le respect est l'un des objectifs fondamentaux des Nations Unies? Seul le retrait total des forces étrangères de ce pays permettra aux Vietnamiens de réaliser cet objectif. Néanmoins, la paix et la liberté au Viet-Nam sont et doivent être liées à celles de toute la région. Pour qu'il y ait une paix durable en Indochine, il est absolument essentiel que l'on laisse les peuples du Cambodge et du Laos libres de décider eux-mêmes de leur propre destin. C'est un anachronisme intolérable que, de nos jours, il y ait des nations qui s'arrogent encore le rôle de gendarmes internationaux.

107. Cet anachronisme se manifeste aussi en Corée où les Etats-Unis et leurs alliés continuent de stationner des forces militaires dans la partie méridionale du pays. Cependant, la situation en Corée est inquiétante d'un autre point de vue encore. En effet, en Corée du Sud, on abuse du nom de notre organisation pour favoriser des intérêts impérialistes. En demandant le retrait des forces militaires étrangères se trouvant en Corée du Sud, la Tanzanie ne se borne pas à appuyer les aspirations légitimes du peuple coréen à l'unification nationale, aspirations auxquelles la présence de forces étrangères fait obstacle, mais elle insiste — et c'est également important — pour que l'on ne fasse pas abus du nom de notre organisation au bénéfice des intérêts égoïstes

de certaines puissances. A ce sujet, ma délégation tient à redire combien elle a été déçue par la regrettable décision de l'Assemblée de reporter à la prochaine session l'examen des points de l'ordre du jour relatifs au retrait des troupes étrangères qui occupent la Corée du Sud et à la dissolution de la prétendue Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée.

108. Les événements tragiques qui affectent le peuple de la partie orientale du Pakistan ont bouleversé la conscience du monde. Aux souffrances causées par les inondations sont venues s'ajouter celles qu'ont entraînées les troubles civils, l'exode massif et de terribles épidémies. Chacune de ces épreuves serait suffisante en elle-même pour atterrir l'esprit et épuiser les ressources du peuple et du gouvernement. En se succédant dans un délai atrocement court, elles ont apporté une douleur indicible à des millions d'hommes. Nous espérons sincèrement que la communauté internationale ne ralentira pas ses efforts pour venir en aide à cette population et assurer son retour rapide dans les foyers.

109. Les progrès en matière de désarmement général et complet sont toujours aussi lents et décevants. Le traité interdisant de placer des armes nucléaires sur le fond des mers⁸, conclu l'année dernière est la plus récente d'une série de mesures partielles de désarmement qui ont commencé par le traité d'interdiction des essais nucléaires de 1963⁹. Toutes ces mesures effleurent la surface du problème au lieu d'aller jusqu'au cœur — c'est là leur caractéristique commune. Il en est une autre, à savoir que ces mesures interdisent à tous les Etats toute action que les grandes puissances ne considèrent plus nécessaire au maintien ou à l'extension de leur domination militaire. Lorsqu'elles demandent aux petites nations d'accepter de telles mesures, les grandes puissances leur promettent toujours de poursuivre leurs efforts pour aboutir à l'objectif désiré et durable du désarmement général et complet.

110. Mais quel progrès a-t-on fait vers cet objectif depuis la dernière session de l'Assemblée générale ? Les grandes puissances sont convenues de conclure un traité interdisant seulement le recours aux armes biologiques ou bactériologiques en temps de guerre¹⁰, bien qu'une majorité écrasante de petits Etats, au cours de deux années successives de discussions, aient insisté sur l'interdiction simultanée des armes chimiques. Ainsi, il est loisible aux Etats de continuer d'employer le napalm et les pesticides qui détruisent tant de vies et de récoltes des paysans vietnamiens et des villageois du Mozambique, de l'Angola et de la Guinée (Bissau).

111. On nous dit aussi qu'il y a eu de grands progrès dans les entretiens bilatéraux, entre les grandes puissances, tendant à limiter les armes balistiques intercontinentales, c'est-à-dire les pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT). Ce que cela signifie pour les grandes

⁸ Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol [résolution 2660 (XXV), annexe].

⁹ Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

¹⁰ Projet de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (A/8457-DC/234, annexe A).

puissances n'est pas manifeste car il semble que les parties elles-mêmes attachent des sens différents à l'événement. Pour la plupart des petits Etats, cela aura probablement un sens symbolique car nous n'avons pas la possibilité dans l'avenir rapproché, même si nous en avons la volonté, de fabriquer ou de déployer de telles armes.

112. Je dois avouer que mon gouvernement a été assez inquiet en entendant la proposition récente de tenir une conférence d'Etats spécialement choisis en vue de discuter du désarmement général et complet [A/8328]. Les participants à cette conférence se limiteraient apparemment à cinq puissances. On peut admettre sans peine le bien-fondé d'une telle proposition car les cinq puissances détiennent la capacité de détruire complètement le monde dans un holocauste nucléaire. Mais le désarmement général et complet implique plus que l'interdiction ou la réduction des armes nucléaires : il intéresse tous les Etats et non pas seulement une poignée de grandes puissances.

113. Mon gouvernement a donc été soulagé d'entendre la dernière proposition de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui marque un écart par rapport à l'étape où l'on présumait que ce qui était bon pour les grandes puissances l'était aussi pour le reste du monde. Si l'on souhaite réunir une conférence pour discuter le désarmement général et complet, tous les Etats devraient y participer. Ses chances de succès seraient ainsi grandement accrues, mais, qui plus est, les possibilités de mettre en oeuvre tous accords résultant d'une telle conférence sur le désarmement seraient encore plus grandes.

114. La situation économique dans les pays en voie de développement ne s'améliore pas. La baisse du taux de croissance économique déjà lent des pays en voie de développement, d'une part, et l'augmentation rapide du taux de croissance économique des pays développés, d'autre part, continuent d'accentuer la disparité entre ces deux groupes de pays. L'année dernière, au cours de sa session commémorative, l'Assemblée générale a lancé la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. A l'instar de la première, la deuxième Décennie pour le développement devrait diminuer l'écart qui croît sans cesse entre les nations.

115. Mais il est vrai aussi que, pour les pays en voie de développement, il ne s'agit pas tellement d'un manque de planification ni d'un manque de décennies pour le développement. Le problème, à notre avis, est dû à l'absence d'un engagement politique réel des pays développés envers le développement mondial. Car si ces pays étaient sérieux, ils chercheraient à modifier le système existant de commerce et de développement internationaux, qui favorise les pays développés beaucoup plus que les pays en voie de développement. Ce n'est qu'alors que les pays en voie de développement pourront recueillir le bénéfice de leurs efforts et assurer la croissance autonome de leur économie.

116. Il est déplorable — mais avéré — que les problèmes qui ont incité au lancement de la première Décennie des Nations Unies pour le développement n'aient pas été résolus et que les diverses recommandations et résolutions adoptées par l'Assemblée générale n'aient pas été pleinement mises en oeuvre. Ma délégation espère qu'au cours de la deuxième Décennie pour le développement, les nations développées

feront preuve d'un nouvel esprit de coopération. Grâce à une telle coopération, on pourra découvrir des solutions appropriées aux problèmes du commerce et du développement mondiaux dans l'intérêt de tous les peuples; mais il faut, pour cela, reconnaître la nécessité de résoudre immédiatement les problèmes urgents du commerce et du développement des pays en voie de développement.

117. Ma délégation espère aussi que ces questions et d'autres seront discutées comme il convient à la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à Santiago du Chili en 1972.

118. L'année dernière, une décision majoritaire relative au rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies a de nouveau échoué sur les manoeuvres de procédure de ceux qui ont continué d'insister pour que la majorité des deux tiers soit obtenue avant que les représentants de ce pays puissent siéger dans tous les organes des Nations Unies. Les événements des derniers mois justifient la position prise tant par la Tanzanie que par la majorité des membres de l'Assemblée. Nous croyons, comme nous l'avons toujours cru, que l'Assemblée générale ne peut faire autrement que de rendre aux représentants de la République populaire de Chine leur siège à l'Organisation. Nous sommes heureux de constater que certains antagonistes de la République populaire de Chine ont maintenant accepté la réalité de la légalité du Gouvernement du peuple chinois. Que cela ait pris 21 ans est ridicule.

119. Ma délégation espère donc que la question du rétablissement de tous les droits de la République populaire de Chine sera tranchée une fois pour toutes à la session actuelle de l'Assemblée générale. Je voudrais saisir cette occasion pour déclarer nettement que mon gouvernement rejette catégoriquement la politique dite des deux Chines. La question dont l'Assemblée est saisie reste, comme cela a toujours été, la question de savoir qui doit représenter 800 millions de Chinois aux Nations Unies.

120. Il ne s'est jamais agi d'admettre ou d'expulser un Membre de l'ONU. Taiwan est une province chinoise et, lorsque les représentants légitimes du peuple chinois occuperont leur siège dans les organes des Nations Unies, il ne pourra pas y avoir de place pour ceux qui, jusqu'ici, ont prétendu représenter la Chine.

121. Pour terminer, j'adresse les félicitations les plus chaleureuses de mon gouvernement aux trois nouveaux Etats Membres de l'ONU : Bahreïn, le Bhoutan et le Qatar. Nous sommes convaincus que la présence de ces trois pays, qui représentent des traditions riches et des civilisations anciennes, enrichira les délibérations de notre organisation et contribuera à la recherche constante de la paix et de la sécurité internationales.

122. M. SALAH (Jordanie) [interprétation de l'anglais] : J'ai l'honneur de présenter à cette vingt-sixième session de l'Assemblée générale, au nom du Gouvernement et du peuple jordaniens, le message solennel de salut et d'espoir du peuple des deux rives du Jourdain, fleuve dont les méandres reflètent les fortunes et infortunes qu'ont connues les hommes vivant de part et d'autre de son lit historique depuis l'aube de l'histoire.

123. Mon message est évidemment assourdi et triste, mais il n'en est pas moins sobre et profondément senti, car la moitié de notre peuple, au nom duquel j'ai l'honneur de m'adresser à cette auguste assemblée, subit l'indignité et l'épreuve de l'esclavage depuis plus de quatre ans, depuis le cataclysme de 1967 et ses conséquences.

124. Je voudrais m'associer à toutes les autres délégations, Monsieur le Président, et vous féliciter chaleureusement pour votre élection hautement méritée au pinacle de notre organisation universelle, la présidence de l'Assemblée générale. Votre illustre carrière au service de votre grand pays, votre sagesse et votre dévouement vous seront précieux pour diriger les travaux de notre assemblée et les faire aboutir à la réalisation des grandes espérances de l'humanité entière, à la seule possibilité qui s'offre à nous d'éviter la voie irrévocable et terrifiante de l'autodestruction.

125. Ma délégation est fière et heureuse d'accueillir au sein des Nations Unies trois nouveaux Etats Membres, Bahreïn, le Bhoutan et le Qatar. Nous sommes persuadés que leur présence contribuera, de façon positive et sûre, à la réalisation de l'objectif de la représentation universelle, objectif qui a toujours été à la base des aspirations, des efforts et des résultats des Nations Unies. Comme ce sont des pays frères auxquels la Jordanie est inextricablement liée par rien moins que l'identité nationale, je suis tout particulièrement heureux de souhaiter la bienvenue aux Etats de Bahreïn et du Qatar et d'exprimer la ferme conviction qu'avec la grande famille des peuples arabes ils seront toujours à l'avant-garde des efforts faits pour atteindre les idéaux communs des Nations Unies.

126. La délégation jordanienne a étudié avec la plus grande attention le rapport annuel de notre révérend secrétaire général, U Thant [A/8401 et Add.1], sur la situation actuelle dans le monde. Son analyse panoramique et incisive de la crise mondiale croissante est un sérieux avertissement qui montre ce qui arrivera si la volonté individuelle et collective des Nations Unies se laisse bercer et reste dans une magistrale inaction devant ce défi mortel.

127. Certaines régions de conflits ont connu des progrès partiels. D'autres zones de conflits plus graves n'ont enregistré que peu ou point de progrès. Au premier rang de ces situations si explosives et toujours sans solution se profilent les sombres nuées qui enveloppent le Moyen-Orient.

128. La menace mortelle inhérente à la situation n'est pas limitée à la paix, à la stabilité ni même à la survie de ce berceau de la civilisation et de ses peuples. Il y a là tous les éléments voulus pour que le monde entier soit atteint.

129. Ma délégation n'oublie pas les dangers évidents inhérents à d'autres régions et à d'autres conflits. Nous aurions voulu pouvoir suivre la pratique qui consiste à passer en revue la longue liste des questions qui abondent à l'ordre du jour de cette session. Nous sommes pleinement conscients du fait que notre destin et notre sort sont inextricablement liés à ceux de l'ensemble de la communauté mondiale, dont nous ne sommes qu'une partie, une partie intégrante.

130. Cependant, des considérations de la plus haute importance m'obligent à concentrer mes observations sur la

prétendue crise au Moyen-Orient; ces commentaires paraissent peut-être égocentriques et limités, mais je vous assure que nous ne sommes nullement indifférents.

131. Certaines caractéristiques uniques de la crise du Moyen-Orient rendent le terme "crise" impropre, pour ne pas dire trompeur. Qui dit crise dit toujours conflit entre deux ou plusieurs idéologies, gouvernements et modes d'existence nationaux ou internationaux divers.

132. Il est triste et tragique de constater que ce que l'on appelle couramment la crise du Moyen-Orient n'est en fait que le renversement intégral de tout ce que la volonté collective des Nations Unies a laborieusement et fièrement recherché au cours du dernier quart de siècle.

133. L'Assemblée sait parfaitement que l'une des pierres angulaires essentielles de la Charte des Nations Unies est qu'aucun pays, grand ou petit, ne peut, sous aucun prétexte, être autorisé à conquérir les territoires d'autres Etats, à les piller et à asservir leur population — à plus forte raison lorsqu'il s'agit de Membres de l'Organisation des Nations Unies. L'intégrité territoriale et l'inviolabilité de chaque Etat Membre sont sacro-saintes, aux termes de la Charte, et la conquête par la force est l'antithèse même de sa raison d'être et de sa logique.

134. Que l'on m'excuse de répéter des vérités premières, mais lorsqu'elles décrivent une situation actuelle, permanente et flagrante, alors ces vérités premières deviennent une pure nouveauté digne de toute notre attention.

135. Je représente un Etat Membre dont la moitié de la population et du territoire est victime d'une agression et d'une occupation depuis plus de quatre ans, et cet état de choses ne semble pas près de cesser. La situation est aussi nouvelle que tragique, et cependant qui peut en nier l'existence ?

136. Au nom de notre peuple victime, nous demandons solennellement à cette assemblée générale de déclarer fermement et sans équivoque qu'elle prend résolument position contre cette violation éhontée et sans précédent de tout ce que les Nations Unies sont chargées de sauvegarder. Nous nous rendons tous compte que les Nations Unies ont été constituées précisément et avec toute chose pour sauvegarder la paix et défendre l'indépendance et la souveraineté de leurs Etats Membres. Nous sommes conscients de ce que des Membres de cette organisation suprême abhorrent et condamnent le mépris flagrant d'Israël pour ces principes des Nations Unies, mépris prouvé par l'occupation continue, par Israël, du territoire de ses voisins et par son défi proclamé et délibéré des résolutions et décisions des Nations Unies en la matière.

137. Et malgré tout, la question qui s'impose à nous tous est la suivante : le rôle des Nations Unies est-il d'observer, de désapprouver, de condamner et, par inaction, d'accepter des situations qui vont, de manière si flagrante, à l'encontre de leurs principes fondamentaux et de leur nature profonde ?

138. Ce que l'on appelle communément la crise du Moyen-Orient est, pour parler franchement et simplement, une agression, ouvertement déclarée et hautement reven-

diquée perpétrée par Israël, à l'aube du 5 juin 1967, contre trois Etats Membres : le Royaume hachémite de Jordanie, la République arabe d'Egypte et la République arabe syrienne. La prétendue attaque préventive contre nous a été déclenchée, avec un calcul froid et délibéré, au moment crucial où les Nations Unies et toutes les puissances, grandes et petites, s'efforçaient frénétiquement de mettre un terme au terrifiant glissement vers la guerre qui résultait des menaces israéliennes contre la Syrie et des mesures de précaution inévitablement prises par les Arabes pour tenter au moins de freiner cette menace.

139. L'ordre et le déroulement des événements depuis l'agression de 1967 et l'occupation qui en a résulté jusqu'à ce jour en disent encore plus long et sont encore plus inquiétants. Tant par ses paroles que par ses actes, Israël n'a pas caché son désir de garder et de posséder les territoires qu'il a acquis par l'agression et la conquête.

140. Nous le savons tous, peu après la guerre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 242 (1967). Cette résolution avait pour but de définir une solution juste et durable du problème. Ses éléments étaient clairs, sa portée précise. Elle réaffirmait le principe établi selon lequel l'acquisition de territoires par la force militaire est inadmissible et demandait le retrait des forces armées israéliennes des territoires arabes qu'elles avaient occupés. Elle demandait la cessation de la belligérance dans la région, garantissait le droit de chaque Etat de la région de vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières reconnues, ainsi que la liberté de navigation pour tous les bateaux sur les voies d'eau internationales. La résolution demandait en outre un juste règlement du problème des réfugiés de Palestine. Elle établissait un équilibre entre les obligations des deux parties. L'exigence arabe naturelle de mettre définitivement fin à l'occupation de notre territoire par Israël était satisfaite. Elle prévoyait les garanties pour la paix et la sécurité futures dans la région — dont les Israéliens disaient qu'elles étaient le seul but de leur politique — et les conditions de la cessation d'une occupation militaire provisoire.

141. Deux des principaux pays arabes, la Jordanie et l'Egypte, acceptèrent la résolution et les obligations qu'elle leur imposait. A plusieurs reprises, les grandes puissances membres du Conseil, notamment les Etats-Unis, affirmèrent à mon gouvernement que, si la résolution était acceptée, sa mise en œuvre par Israël serait alors assurée et qu'elles feraient pression de tout leur poids pour amener Israël à s'y conformer. La République arabe d'Egypte, a reçu des assurances analogues quant à l'application de la résolution. Et cela avant même que celle-ci n'ait été adoptée par le Conseil de sécurité, pour essayer de garantir que les Arabes en accepteraient les termes.

142. Il n'est pas venu à l'esprit de nos gouvernements que le processus d'application devait être détourné de ses objectifs, voire saboté par un jeu sur les mots et par des tergiversations que l'on entend aujourd'hui encore. Ce jeu est allé si loin qu'il a lassé la patience et déçu l'espoir du représentant des Nations Unies lui-même, M. Jarring, diplomate indomptable et patient s'il en fut.

143. Mon gouvernement a coopéré pleinement avec M. Jarring, dont la résolution du Conseil de sécurité

définissait le mandat. Comme l'Égypte et le Liban, nous l'avons reçu à plusieurs reprises, et avons répondu positivement et sincèrement à toutes ses questions, à tous ses efforts. Sans hésiter, nous avons annoncé que nous acceptions la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et exprimé notre volonté d'appliquer la partie qui nous concernait. Israël n'a cessé de tergiverser à son propos, se référant parfois à son seul "esprit", parfois seulement à l'un de ses éléments, parfois la méconnaissant totalement. Ce jeu tragique a duré deux ans.

144. Dans la deuxième série d'efforts déployés par M. Jarring et couronnés par une série de questions adressées aux parties intéressées en mars 1969, mon gouvernement a adopté une attitude tout aussi positive. Réaffirmant son attachement à une paix juste et définitive, il a répondu par écrit¹¹ que "la Jordanie accepte le droit de chaque Etat de la région à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de menaces ou d'actes de force". En outre, "la Jordanie accepte de s'engager à cesser toutes assertions de belligérance ou tout état de belligérance". A une autre question, mon gouvernement a répondu que la Jordanie ne s'opposerait pas à l'établissement de zones démilitarisées. A une autre question encore de M. Jarring, nous avons répondu qu'au cas où des zones démilitarisées seraient établies la Jordanie accepterait qu'elles soient contrôlées et entretenues par les Nations Unies. La République arabe d'Égypte avait pris des engagements tout aussi clairs à l'égard de la paix. En outre, elle garantissait la liberté de navigation dans les voies maritimes internationales de la région.

145. Cet engagement explicite des pays arabes à l'égard des obligations définies dans la résolution du Conseil de sécurité n'a certainement pas eu d'écho du côté israélien. M. Jarring n'a pu obtenir qu'Israël s'engage à se retirer totalement et définitivement des territoires arabis occupés, même dans le contexte de l'application pleine et entière de la résolution du Conseil de sécurité et dans le cadre de l'établissement de la paix.

146. Pour éviter une rupture de ces efforts de paix, les quatre grandes puissances ont entrepris, au printemps de cette année-là, des consultations visant à sortir de l'impasse en amenant le Conseil de sécurité à s'acquitter de ses responsabilités en la matière. Là encore, nous avons accueilli avec faveur cette décision au Conseil. Nous estimions qu'elle était naturelle et nécessaire. Israël s'est opposé avec véhémence à cette initiative et a lancé une violente campagne de propagande contre elle; ce pays s'est rendu compte que l'intervention du Conseil devait nécessairement mener à la conclusion commune que, si la paix dans la région était l'objectif ultime, l'évacuation par Israël des territoires occupés en était une condition préalable naturelle.

147. L'année suivante a vu une aggravation de la situation dans la région et une reprise fréquente des hostilités. Elle a également vu se cristalliser la position publique d'Israël, qui confirmait ce contre quoi nous avons toujours lancé un avertissement, à savoir que, avec ou sans paix, Israël entendait conserver les territoires qu'il occupait.

148. C'est cette position qui a provoqué la réaction nerveuse et maladroitement d'Israël à l'initiative américaine de juin 1970 visant à relancer les efforts de M. Jarring sur la base de la résolution du Conseil de sécurité. Israël a hésité, résisté, répondu par des cris de colère aux perspectives de relance des efforts de paix des Nations Unies et, en fin de compte, est parvenu à saboter cette initiative et la reprise de la mission Jarring, mais non sans avoir déclaré nettement que le retrait total était hors de question.

149. La position d'Israël est claire pour tous maintenant. Le Ministre des affaires étrangères d'Israël, dans sa déclaration devant cette assemblée [1946^{ème} séance], l'a encore éclaircie. Sous la rhétorique et le langage diplomatique, voyons ce qu'a voulu dire M. Eban.

150. Il s'est donné beaucoup de mal pour essayer, de façon à peine déguisée, de vendre et de rationaliser l'idée d'expansion. Au cours des 25 dernières années, les Israéliens ont prétendu qu'Israël ne nourrissait aucune ambition territoriale et que son seul but était de parvenir à une paix durable. La déclaration de M. Eban montre que cela est révolu et ne s'applique pas au présent ni à l'avenir. La thèse fondamentale d'Israël est maintenant, ouvertement, que, paix ou non, négociations ou non, les territoires acquis en 1967 ne seront pas rendus. Cette thèse apparaît tout au long du discours de M. Eban, dans lequel le représentant d'Israël essaie d'amadouer l'Organisation mondiale pour qu'elle l'accepte.

151. Où la négociation mènerait-elle si la position officielle d'Israël est que, en tout cas, Jérusalem, les hauteurs de Golan et Charm El-Cheikh ne sont pas négociables et que, dans le reste des zones occupées, d'autres territoires seraient annexés sous prétexte de sécurité ou pour des raisons sentimentales? Et pourtant, le porte-parole d'Israël parle de négociations sans conditions préalables.

152. Les négociations, directes ou indirectes, sont une procédure qui doit mener à un but. Il en est de même de l'arbitrage, de l'adjudication, ainsi que du recours au Conseil de sécurité. La négociation n'est pas une fin en soi. M. Eban en fait une fin en soi, et la seule fin légitime. Mais dans la position préconçue et préjugée qu'il adopte sur les problèmes de fond du retrait et de l'inviolabilité territoriale, il détruit l'objectif même des négociations. Venez à la table de négociation, dit-il, sans le droit de contester nos décisions d'acquiescer votre territoire, mais avec le devoir de donner votre approbation à notre acquisition. Cette position retire tout sens à la négociation et fait ressortir le caractère trompeur et cynique de l'appel de M. Eban à la négociation.

153. Mais si la déclaration de M. Eban, qui vante les vertus de la négociation, vise à souligner son opinion que l'Organisation mondiale a limité son rôle à des débats publics, alors l'Assemblée générale tout entière aurait amplement raison de s'offenser de sa déclaration.

154. Pendant plus de quatre ans, je l'ai dit, les Nations Unies se sont efforcées de régler le problème du Moyen-Orient par les différents moyens dont elles disposent.

155. M. Jarring ne peut guère être accusé de s'être lancé dans un débat public, alors qu'il s'acquittait de la tâche ingrate de parvenir à un règlement par la négociation discrète. Sa mission, nous le savons tous, et M. Eban l'a

¹¹ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année, Supplément de janvier, février et mars 1971, document S/10070, annexe 1.

admis dans sa déclaration, est bloquée, en suspens. M. Jarring attend toujours la réponse d'Israël à ses questions précises de février dernier.

156. Les quatre grandes puissances ont longtemps cherché à faciliter un règlement, mais y ont renoncé en voyant Israël refuser catégoriquement de se conformer aux résolutions des Nations Unies et aux impératifs du droit et de la justice. Ces puissances ont été aussi peu bavardes que M. Jarring, et la seule chose qui soit sortie de leurs interminables réunions a été l'annonce au monde de la date de la séance suivante. Les travaux des quatre grandes puissances ont-ils été plus une discussion internationale des problèmes que de discrètes délibérations en vue de résoudre la crise ?

157. M. Rogers, le Secrétaire d'Etat américain, et ses collaborateurs ont, eux aussi, tenté de résoudre la crise. La devise de leurs efforts a été la diplomatie silencieuse, à tel point que c'était presque le contraire de la pratique américaine de faire des révélations au public sur les grands problèmes. Ces efforts ont-ils donné quelque chose ? L'Assemblée générale, j'en suis certain, a le droit de le savoir.

158. M. Eban a ouvertement vilipendé et dédaigné les résolutions des Nations Unies, y compris celles du Conseil de sécurité. Il a dit ceci :

“Le triomphe... des majorités... n'a pas de valeur morale, a peu d'effet pratique et ne reste pas longtemps dans la mémoire du monde.” [1946ème séance, par. 64.]

Si d'autres Membres de l'Organisation des Nations Unies partagent l'opinion de M. Eban sur son rôle, il ne lui reste plus guère qu'à mettre un point final à ses travaux et à abdiquer les responsabilités que lui a données la Charte.

159. M. Eban n'a pas été très bien inspiré de parler de “majorités automatiques” aux Nations Unies [ibid.]. Quelles majorités automatiques possèdent les Arabes, sinon celle que donne une cause juste face à la position indéfendable d'Israël ?

160. Le Conseil de sécurité a récemment adopté sans opposition la résolution 298 (1971) concernant Jérusalem. M. Eban veut-il nous dire que nous possédons une formule magique grâce à laquelle nous sommes parvenus à obtenir l'appui de tous les Etats membres du Conseil, alignés, non alignés, européens, américains, africains et asiatiques, grandes puissances et membres non permanents, hommes d'Etat respectés représentant toutes les couleurs, toutes les races et toutes les croyances ? M. Eban n'a-t-il pas pensé qu'il doit y avoir une raison, bien plus fondamentale que le mythe d'une majorité automatique, qui a poussé le Conseil à agir avec une telle unanimité ? Peut-être que si le Ministre des affaires étrangères d'Israël voulait bien, pour une fois, regarder les choses en pratiquant l'introspection, il trouverait la réponse et, partant, faciliterait la tâche à tous les intéressés qui désirent une solution juste et équitable.

161. Je l'ai dit, la position d'Israël est très claire. Israël n'acceptera la paix que si cette paix est définie comme une déclaration formelle des Arabes, disant que leurs territoires sous occupation sont cédés à Israël; que les populations des territoires occupés ne les concernent pas; que les droits des

Palestiniens, reconnus à maintes reprises dans des résolutions des Nations Unies, sont périmés; et que l'hégémonie israélienne dans la région ainsi que sa position économique et politique privilégiée sont humblement reconnues.

162. Quelle sorte de paix est-ce là ? Lequel d'entre vous accepterait cette définition en théorie, sans parler de la voir appliquer, dans son pays ?

163. Si ce que veut Israël est la paix et la sécurité, les garanties de paix et de sécurité ont été largement définies dans les documents des Nations Unies au cours des quatre dernières années, et dans le mécanisme des Nations Unies, que nous respectons tous, et avec lequel nous avons tous accepté de coopérer. Mais la sécurité ne peut s'obtenir en faisant des incursions perpétuelles dans les territoires des voisins et en s'appuyant sur un mécanisme militaire qui se nourrit de riches sources étrangères et devient de plus en plus l'idole et le but final de la société israélienne. Les Nations Unies ne peuvent accepter cette notion de la sécurité; les pays arabes contigus à Israël, soucieux de leur propre sécurité et de leurs droits, la rejettent.

164. L'occupation étrangère de territoires d'autres Etats est haïssable, selon toutes les normes internationalement reconnues. Mais lorsque cette occupation s'accompagne de la dispersion et de l'expulsion des victimes de leur territoire ancestral, du pillage de leurs terres et de leurs moyens de subsistance, de l'intention flagrante et ouvertement déclarée de saisir irrévocablement le territoire en question, tôt ou tard, le moment est venu pour l'ordre international et ceux qui s'en veulent les gardiens de faire le point sur eux-mêmes et sur le système qu'ils entendent maintenir. Le monde est-il revenu à la loi de la jungle qu'il a cherché à répudier ? La communauté mondiale ne comprend-elle pas que la paix et la justice sont indivisibles, que si l'on permet à Israël de récolter les fruits amers de son agression, il n'y a pas un pays au monde — en dehors des grandes puissances — qui ne craindra pas pour son avenir et sa sécurité ? Telles sont les questions très réelles sur lesquelles tous les peuples qui ont à coeur la paix et la justice dans le monde doivent sérieusement se pencher.

165. L'occupation israélienne présente trois aspects qui méritent d'être soulignés dans ce contexte. Ce ne sont pas, et de loin, les seuls qui soient odieux, mais ce sont les plus flagrants.

166. Tout d'abord, je voudrais attirer l'attention de cette assemblée sur le sort et les souffrances du demi-million de nos frères dans la bande de Gaza. Deux fois, et peut-être plus, en une génération, ils ont connu la vie des réfugiés, la misère sordide des camps. Pendant 20 ans ils ont surmonté leurs souffrances dans l'espoir que, finalement, ils seraient rapatriés dans leurs foyers et dans leurs terres.

167. Mais maintenant, les forces d'occupation israéliennes expulsent les habitants de Gaza de chez eux, font sauter leurs maisons et les forcent à chercher un abri ailleurs, dans le désert du Sinai. Cela fait partie d'un programme planifié de dépopulation qui aboutira à l'incorporation de Gaza dans l'Etat d'Israël. Le sort de cette population n'intéresse nullement les Israéliens. C'est la terre qu'ils convoitent. Nous en sommes convaincus. Mais si c'est la terre qu'ils veulent, il leur faudra lutter éternellement pour la garder.

Nous l'avons dit maintes fois, ils peuvent choisir entre la terre ou la paix, mais ils n'auront jamais les deux.

168. Le deuxième aspect de l'occupation est le traitement inhumain et brutal infligé à nos frères dans tous les territoires occupés, en violation flagrante de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des diverses conventions de Genève concernant les droits fondamentaux des civils sous occupation et surtout les droits naturels propres des autochtones à leur terre natale. Des milliers de maisons dans les villes et les villages ont été rasées sous le faible prétexte qu'elles avaient abrité des résistants. Plusieurs milliers de jeunes, garçons et filles, dépérissent en prison, souvent soumis à la torture, par intermittence, depuis des années. Une enquête des Nations Unies sur le sort des civils dans les territoires occupés a même été refusée avec arrogance par les forces d'occupation.

169. Mais le comble de la tragédie au Moyen-Orient et sa manifestation la plus grande est la tragédie de Jérusalem. Les tragédies frappent les individus; mais les individus sont des créatures qui ne durent qu'un temps et dont les souffrances disparaissent avec elles.

170. Or, il n'en va pas de même des villes historiques dont les structures, les pierres, les rues, les paysages sacrés, le souvenir et les associations qu'elles suscitent symbolisent une âme immuable et indestructible. L'agonie de ces âmes est d'autant plus infinie qu'elle ne disparaît pas, quelle que soit l'ampleur des excès qui leur sont infligés. Il en est ainsi de l'immortelle Jérusalem, dont le sort a été si souvent de souffrir des tourments proportionnels à sa gloire éternelle. C'est une belle ville, triste et sereine. Le fardeau de l'histoire a laissé une marque indélébile sur son paysage et sur son peuple : le passé de cataclysmes, l'incertitude du présent et la crainte mortelle de l'avenir.

171. Qu'en est-il de Jérusalem aujourd'hui ? Elle est en train d'être défigurée et démolie, graduellement mais constamment, au point de devenir méconnaissable. D'horribles bâtiments de béton l'entourent de toutes parts, en violation des normes qui régissent le statut des villes antiques et historiques. La ville occupée est impitoyablement et systématiquement absorbée par l'Etat d'Israël. Ses habitants arabes, qui y ont vécu pendant des siècles, sont noyés dans un flot d'Israéliens importés qui détruisent le caractère ethnique, culturel et national de la ville. Par des lois, des règlements, des transferts de population et des changements physiques sommaires, les autorités israéliennes travaillent à la mort de la ville arabe occupée.

172. Les Israéliens appellent leur annexion unification. Il ne peut y avoir d'unification dans la servitude lorsqu'une communauté foule aux pieds la dignité humaine, l'âme et la terre d'autres communautés.

173. Les Israéliens prétendent que Jérusalem n'a jamais été, au cours de l'histoire, la capitale d'une nation. Les Israéliens vont-ils nier que Jérusalem a, tout au long de l'histoire, été l'objet d'une vénération infinie, de l'adoration et de l'espoir d'innombrables millions de musulmans et de chrétiens. Pendant 1 400 années nous avons été les fiers gardiens de Jérusalem; et des siècles avant cela, avant même l'époque d'Abraham, nos ancêtres ont fondé et habité la ville et les sites qui l'entourent. Ce sont les racines de notre

passé religieux et historique qui nous lient à Jérusalem, et nous ne permettrons pas qu'elles soient jamais coupées, malgré l'occupation actuelle de la Ville sainte par les forces politiques et militaires d'Israël.

174. Les Israéliens ont clairement pour dessein d'étouffer l'âme de ce qui reste de la ville arabe et du reste de ses habitants arabes. En fait, le but réel du prétendu plan de développement israélien est de couper complètement la Jérusalem arabe du reste de la rive occidentale du Jourdain et du monde arabe, musulman et chrétien, au moyen d'édifices immenses et gênants, et de la transformer en un virtuel ghetto que les Israéliens espèrent voir disparaître avec les années.

175. Lors de sa récente réunion d'urgence, le Conseil de sécurité a adopté sans opposition la résolution 298 (1971) qui, une fois encore, condamne catégoriquement l'agression israélienne à Jérusalem. Cette résolution réaffirme les résolutions précédentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur Jérusalem. Elle répète que toutes les dispositions prises par Israël dans la ville sont dénuées de toute validité et elle demande à Israël de rapporter toutes ces dispositions et mesures. Elle prie également le Secrétaire général, en consultation avec le Président du Conseil de sécurité et en utilisant tous les moyens qu'il juge appropriés, y compris l'envoi d'un représentant ou d'une mission, de faire rapport sur la façon dont Israël a appliqué la décision du Conseil. Israël a immédiatement déclaré, comme il l'a toujours fait, qu'il rejetait la résolution et il a défié la volonté de l'Organisation. La Jordanie attendra le rapport du Secrétaire général en la matière et si Israël persiste dans son intransigeance, alors le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale devront prendre les dispositions nécessaires pour imposer leur volonté, et réévaluer leurs rapports avec ce membre récalcitrant.

176. Je dois m'arrêter ici pour dire, avec autant de calme et de sang-froid que possible, qu'il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient tant que la Ville sainte de Jérusalem sera sous la domination d'Israël. Ce n'est pas là une vaine déclaration, mais simplement une vérité acceptée par l'esprit et le cœur de tout Arabe, musulman ou chrétien. La libération de Jérusalem est la pierre angulaire de la paix dans le Moyen-Orient. C'est le préalable essentiel à tout progrès vers la solution finale du problème.

177. En conclusion, la Jordanie voudrait, une fois encore, que sa position soit consignée au procès-verbal. Estimant que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité est la véritable base d'une paix immédiate et juste au Moyen-Orient, la Jordanie s'engage de nouveau à l'accepter pleinement. Elle souscrit à chacun de ses principes et elle accepte d'en appliquer les dispositions spécifiques. Nous acceptons l'appel à une paix juste et durable contenu dans la résolution. Nous sommes prêts à remplir nos obligations de paix telles que celle-ci les définit.

178. Qu'Israël se déclare prêt à accepter les obligations que la résolution lui donne : qu'il mette fin à son occupation et retire ses forces des territoires arabes qu'il a occupés en juin 1967. Que le Ministre des affaires étrangères d'Israël monte à cette tribune et déclare sans équivoque que, dans le contexte d'une solution de paix, Israël se retirera de la rive occidentale du Jourdain, de la

Jérusalem arabe, de la bande de Gaza, du Sinaï, de Charm El-Cheikh et des hauteurs syriennes occupées. Que le porte-parole israélien et son gouvernement disent qu'Israël veut vivre en paix avec ses voisins et non pas à nos dépens en annexant notre Jérusalem, en occupant nos terres et en asservissant notre peuple. Qu'Israël déclare tout cela, et le chemin de la paix au Moyen-Orient sera ouvert.

179. Depuis près de 25 ans, Israël joue le thème de la paix et des intentions pacifiques. Maintenant vient le moment où ses intentions peuvent être mises à l'épreuve. C'est Israël qui détient la réponse à la question de savoir s'il y aura la guerre ou la paix au Moyen-Orient.

180. L'Organisation mondiale est, sans aucun doute, à un carrefour crucial pour la solution des immenses problèmes qui se posent à elle, notamment au Moyen-Orient. Mon pays espère avec ferveur qu'elle parviendra à surmonter la crise, assurant par là non seulement sa survie mais celle d'un ordre mondial fondé sur la justice, la liberté et le règne du droit.

181. M. SIKIVOU (Fidji) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, je voudrais, au nom de ma délégation, du Gouvernement et du peuple de Fidji, vous féliciter de votre élection à la présidence de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Ce faisant, je tiens à vous assurer de la pleine coopération de ma délégation. Votre élection est fort méritée et ma délégation est certaine que, sous votre présidence, les affaires de cet auguste organe seront dirigées avec la sagesse, la compétence, l'efficacité et l'amabilité qui ont caractérisé votre remarquable carrière.

182. Je voudrais également dire combien nous apprécions la grande contribution apportée par votre prédécesseur immédiat, M. Hambro, ambassadeur de Norvège, dont nous n'ignorons pas les qualités de personnalité intègre et réputée que nous avons pu constater lorsqu'il a présidé l'Assemblée générale.

183. Ma délégation voudrait aussi s'associer aux orateurs précédents, qui ont exprimé au Secrétaire général, U Thant, notre haute considération et notre reconnaissance pour les services qu'il a loyalement et fidèlement rendus aux Nations Unies et aux pays et aux peuples du monde entier. Son nom figure au premier rang parmi ceux qui travaillent patiemment, sincèrement et honnêtement à la paix mondiale et à l'entente internationale.

184. Il y a presque exactement un an aujourd'hui Fidji accédait à l'indépendance. L'un de ses premiers actes d'Etat souverain a été de devenir Membre de l'ONU. Ainsi, comme pour beaucoup d'autres jeunes nations du monde, notre expérience de l'indépendance et notre expérience de Membre de l'ONU coïncident.

185. Notre admission à l'Organisation mondiale nous a donné l'occasion immédiate de faire usage de l'indépendance à laquelle nous avons accédé, de tâcher d'évaluer le rôle que nous pourrions être en mesure de jouer ou auquel on nous appelait, de tenter de tracer les directions dans lesquelles nous pourrions avancer et la contribution que nous pourrions faire. Nous avons également été mis en présence des réalités de notre situation et nous avons déterminé les rôles que nous ne pouvons ou ne devons pas

jouer, les directions que nous ne pouvons pas suivre et les contributions que nous ne pouvons pas faire. Cette expérience, qui fut parfois réjouissante et qui d'autres fois nous inspirait de la modération, nous a enrichis.

186. Pour une nation aussi petite et aussi nouvelle que Fidji il n'a pas été facile de se saisir des nombreux problèmes complexes auxquels elle a eu à faire face et dont certains ont été un sujet de préoccupation pour cette assemblée depuis sa création, mais nous avons été soutenus par des encouragements constants et par l'attitude compréhensive dont nos amis, anciens et nouveaux, ont fait preuve à notre égard, au sein de l'Organisation mondiale. Je voudrais saisir cette occasion pour les remercier de leur aide et de leur patience.

187. Cette assemblée a accueilli, ces dernières années, un certain nombre de petites nations, dont Fidji. Nous avons déjà, au début de cette session, souhaité la bienvenue aux trois nouveaux Membres, Bahreïn, le Bhoutan et le Qatar qui, par leur superficie et le chiffre de la population, peuvent aussi se classer parmi les petites nations du monde. Fidji a eu le grand honneur et le plaisir de parrainer la candidature de l'une d'entre elles, le Bhoutan, et d'appuyer la candidature des autres.

188. On a souvent posé la question de savoir s'il y a vraiment, dans cette assemblée, une place pour nous, les petites nations. En dépit des difficultés — dont j'ai évoqué un certain nombre — auxquelles nous devons faire face si nous voulons participer totalement aux activités de l'Organisation, la réponse des petites nations — et nous sommes heureux de noter que beaucoup de grandes puissances partagent notre avis — est : oui, nous pouvons jouer un rôle, il y a une place pour nous.

189. Cette organisation a une grande qualité du point de vue des petites nations : c'est l'unique instance internationale où leur voix peut se faire entendre sur un plan d'égalité avec les autres. La grande force de cette assemblée doit être due à l'estime dont elle jouit et au respect dans lequel sont tenues les résolutions qu'elle adopte, estime et respect qu'il est de l'intérêt de nous tous, grands et petits, de renforcer et préserver. Dans un monde où la plupart des grands problèmes internationaux peuvent, en dernier ressort, être ramenés à des conflits d'intérêts entre deux ou trois grandes puissances, la possibilité que cette assemblée donne aux petites nations de discuter ces questions, la nécessité dans laquelle se trouvent les principaux protagonistes de tenir compte de la voix égale que la Charte des Nations Unies accorde à chacun des Membres de l'Organisation quelle que soit sa taille et l'effet modérateur que même les petites nations peuvent exercer pour empêcher que ces conflits d'intérêts ne dégèrent en hostilités ouvertes sont tous des facteurs qui indiquent que les petites nations sont un élément important du maintien de la stabilité internationale.

190. Afin de mieux familiariser l'Assemblée avec le rôle qui semble devoir être celui de Fidji un an à peine après son accession à l'indépendance et son entrée à l'ONU, je voudrais parler brièvement de certains des problèmes à la solution desquels mon pays pense pouvoir contribuer de façon modeste et de ceux qui, à notre avis, nous concernent réellement.

191. Fidji est très consciente d'être non seulement une petite nation, mais l'un des plus petits Etats Membres de l'ONU. Elle est également consciente d'être de ces pays auxquels on donne couramment le nom de "pays en voie de développement", dont la préoccupation constante doit être le développement de leur économie, tâche que l'accroissement de leur population et les aspirations de plus en plus grandes de leurs administrés rendent souvent difficile.

192. Le point de vue de Fidji est également conditionné, bien entendu, par deux éléments inéluctables : sa géographie et son histoire. Nous sommes une nation relativement isolée, un groupe d'îles au milieu du Pacifique. Bien que nous ne soyons pas aussi pauvres en sol que certains de nos voisins du Pacifique, la superficie de nos quelque 300 îles n'est que de 7 000 milles carrés. L'océan qui nous entoure influe par conséquent de façon déterminante sur notre environnement et nos conceptions.

193. Nous avons été, pendant plus de 90 ans, une colonie de la Couronne britannique. Ce fait nous a laissé différents legs, dont l'un est une société multiraciale. A côté des populations autochtones de Fidjiens et de Rotumans, on trouve chez nous des Indiens, des Européens, des Chinois et des gens d'autres îles du Pacifique. Tous vivent en harmonie en dépit des différences de race, de religion et de culture, et cet état fortuné nous a permis de passer sans heurts du statut de colonie à l'indépendance, il y a quelque 12 mois.

194. Par conséquent, en voulant apporter une contribution positive au travail des Nations Unies, nous nous sommes félicités de la possibilité qui nous a été donnée de prendre part aux travaux du Comité spécial sur le colonialisme¹², en tant que membre de ce comité. Grâce à notre expérience coloniale directe et récente, et puisque nous sommes une petite nation, nous pensons avoir une connaissance intime des problèmes qui se posent dans les territoires coloniaux restants, dont beaucoup sont plus petits que nous et dont les populations épuisent déjà leur peu de ressources naturelles. En outre, bon nombre d'entre eux sont situés dans notre partie du monde. Quels que puissent être les maux inhérents au système colonial, et bien qu'il soit du devoir de cette organisation de rappeler constamment aux métropoles leurs obligations et leurs devoirs envers les territoires qu'elles administrent, on ne pourra pas trouver facilement la solution aux problèmes que posent les territoires coloniaux restants. On doit les envisager en tenant compte de leurs aspects très spéciaux et très particuliers et le rythme du changement constitutionnel doit être conforme aux souhaits des populations. Tel a été et tel sera l'essentiel de la contribution de Fidji au Comité spécial aux travaux duquel nous avons peut-être été en mesure, nous osons l'espérer, de faire un apport pendant l'année qui s'achève.

195. Le problème du racisme est une autre question qui perce à travers d'autres problèmes dont l'Assemblée est saisie. Ainsi que nous l'avons tous vu, dans ses manifestations dans les différentes parties du monde, cette question est capable de soulever les émotions les plus profondes - et, il faut l'avouer, les plus sincères. Toutefois, il est regrettable que ces émotions, pour sincères qu'elles soient, conduisent

¹² Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

trop souvent à une situation qui rend impossible pour chacune des deux parties en cause toute forme de communication.

196. Nous sommes fermement convaincus que des progrès vers une amélioration dans les divisions et les luttes raciales qui existent dans le monde ne peuvent venir que si tout est fait pour garder le contact et les communications et résoudre les différends sur une base de compréhension mutuelle.

197. A Fidji, avec notre société multiraciale, composée de deux races principales et d'un certain nombre de minorités considérables, nous estimons avoir une certaine expérience pratique dans ce domaine et nous pourrions donc faire un apport utile. Nous avons essayé et nous continuerons chaque fois que l'occasion s'en présentera.

198. J'ai déjà dit quel était le rôle particulier joué par la mer dans notre façon de concevoir les choses. Nous sommes un peuple océanique vivant sur un archipel. La mer et la terre des Fidji sont entièrement interdépendantes. Ces deux éléments constituent au même titre l'environnement de notre peuple. Pour nous, la mer ne sépare pas les nombreuses îles de l'archipel mais, au contraire, les unit. C'est notre voie de communication. Elle a toujours été une source de nourriture pour notre peuple et, pour beaucoup d'entre nous, c'est la principale ressource. Au fur et à mesure que la population croît et exerce une pression toujours plus forte sur les ressources limitées du sol, nous devons penser de plus en plus au développement des ressources marines, y compris les ressources minérales sous-marines, pour entretenir notre peuple.

199. Fidji s'est donc intéressée tout particulièrement aux travaux préparatoires du Comité des fonds des mers¹³ en vue de réunir une conférence internationale sur le droit de la mer qui se tiendrait en 1973. Fidji a participé en tant qu'observateur à la récente réunion du Comité des fonds des mers à Genève. Notre représentant y a pris la parole à la 62ème séance et a fait un exposé des buts et aspirations de Fidji. Fidji espère que la communauté internationale, grâce à cette conférence, va enfin tenir pleinement compte de la position des archipels océaniques, qui sont fort nombreux, et inscrire dans le droit de la mer des dispositions leur convenant. Fidji espère que ses demandes modérées quant aux eaux territoriales et à l'exclusivité des droits de pêche seront accueillies favorablement, compte tenu de l'importance que cela a pour notre pays en voie de développement.

200. Pour toutes ces questions, Fidji espère fermement que les grandes nations développées essaieront de comprendre véritablement les besoins des pays tels que Fidji et ne se prévaudront ni de leur taille ni de leur puissance pour refuser aux petits pays en voie de développement la possibilité d'utiliser les ressources marines qui les entourent. Refuser, cela mettrait sérieusement en danger les efforts que font ces pays en voie de développement pour améliorer leur situation par leurs propres moyens et laisserait subsister leur dépendance à l'égard de l'aide des pays développés, ce que ni les uns ni les autres ne désirent.

201. Notre profonde inquiétude, commune à de nombreuses autres nations du Pacifique et, en fait, à de

¹³ Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale.

nombreux Etats Membres, grands et petits, dont les représentants ont parlé avant moi au cours de cette session sur ce même sujet important — l'inquiétude de voir la France renouveler en 1971 ses essais nucléaires atmosphériques sur l'atoll de Mururoa —, est l'une des conséquences naturelles de l'importance de la mer pour le peuple de Fidji. A cette occasion nous avons pu, grâce à notre statut indépendant, protester pour la première fois contre la contamination de l'atmosphère et de la mer causée par ces essais et contre le fait que les populations du Pacifique sud sont exposées, contre leur gré, à un niveau croissant de radioactivité qui est dangereuse pour la santé, même en petite quantité. Fidji s'est associée à une protestation faite par ses amis néo-zélandais au nom de tous les Etats indépendants du Pacifique sud, à la suite d'une résolution adoptée lors d'une réunion à Wellington, du 5 au 7 août, des chefs de gouvernement du Pacifique, le South Pacific Forum. Nous sommes donc heureux que le Gouvernement français ait maintenant jugé bon de mettre un terme à ces essais. Nous sommes convaincus que la France, qui, tant de fois, a manifesté de l'intérêt pour les nations moins favorisées, sera suffisamment sensible aux sentiments que les essais ont soulevés pour y mettre un terme définitif. A une époque où les problèmes de la pollution et de la gestion de l'environnement préoccupent de plus en plus le monde, à une époque où la grande majorité des Etats ont signé le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963¹⁴, nous sommes sûrs que les membres de l'Assemblée ne voudront pas que notre confiance soit déçue.

202. L'une des fonctions les plus importantes des Nations Unies, du point de vue des pays en voie de développement, doit être sans aucun doute celle de la source d'aide multilatérale. Naturellement, Fidji reçoit depuis des années l'aide des organes des Nations Unies pour le développement. Grâce au Programme des Nations Unies pour le développement, de nombreuses activités ont vu le jour à Fidji. Nous sommes profondément reconnaissants de cette aide, qui contribue fortement à la solution de nos problèmes de développement. Nous voudrions toutefois émettre une mise en garde : nous comprenons, certes, que ces organes doivent s'assurer que leurs fonds sont judicieusement dépensés; néanmoins, ils devraient se garder de la tendance à essayer d'imposer des conditions incompatibles avec la position souveraine et indépendante des Etats, même les plus petits.

203. Fidji s'est félicitée d'une tendance nouvelle qui veut que nombre de projets du PNUD, tout en correspondant aux besoins de Fidji, soient adaptés à un contexte régional et aux besoins communs de plusieurs territoires du Pacifique sud. La coopération régionale dans le Pacifique sud nous tient à coeur à Fidji et je voudrais y revenir au cours de mon intervention.

204. L'an dernier, de grandes organisations internationales, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, ont ouvert leurs portes à Fidji. Du fait de nos ressources limitées, nous avons dû essayer de distinguer quelles étaient celles de ces organisations qui nous convenaient le mieux et aux travaux desquelles nous pouvions participer de façon utile. Ce n'est pas une tâche facile et elle continuera de nous occuper quelque temps encore. Si

¹⁴ Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

importante que soit notre adhésion à certaines de ces organisations, le sens que nous avons de notre identité géographique nous a conduits à porter essentiellement notre effort sur le développement des relations avec nos voisins immédiats. Nous avons avec certains de ces territoires des relations étroites qui remontent à plusieurs siècles avant l'arrivée des Européens dans le Pacifique. Nous avons donc été très satisfaits de renouer ces relations en tant qu'Etats modernes indépendants et de redécouvrir notre patrimoine commun et notre communauté d'intérêts. La coopération régionale n'est pas nouvelle dans le Pacifique sud; la Commission du Pacifique sud, créée au lendemain de la seconde guerre mondiale, devient de plus en plus une institution qui exprime les intérêts des territoires du Pacifique davantage que ceux des puissances métropolitaines fondatrices, l'Australie, la France, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique, qui, néanmoins, continuent généreusement de supporter l'essentiel de son budget.

205. Nous travaillons également à la coopération régionale dans d'autres domaines. L'Université régionale du Pacifique sud, qui dessert 10 pays de langue anglaise de la région, est établie à Fidji. Il y a aussi l'Association des producteurs des îles du Pacifique dont l'objet est de favoriser la coopération commerciale et de résoudre les problèmes des transports, maritimes et autres, entre les îles.

206. Un événement très important a été la réunion, en août de cette année, du South Pacific Forum à Wellington. Vous avez entendu le Ministre des affaires étrangères de l'Australie évoquer cet organisme dans la déclaration qu'il a faite cet après-midi. Il s'est agi d'une session inaugurale à laquelle ont participé les dirigeants des pays indépendants du Pacifique sud et qui a été aimablement accueillie, à la demande des pays du Pacifique, par la Nouvelle-Zélande. Première réunion de cette nature, elle a connu un tel succès et ouvert tant de nouvelles perspectives de consultation et de coopération qu'elle sera renouvelée l'an prochain en Australie, pays qui s'est offert à la recevoir. La voix du Pacifique dans les affaires mondiales sera toujours faible; mais il y a des signes encourageants qui montrent qu'elle sera de plus en plus harmonieuse et qu'elle pourra pour le moins se faire entendre. Ces efforts tendent tous à résoudre nos problèmes par nos propres moyens et par une entraide résultant d'un processus de consultations et de discussions. Nous, et ceux de nos voisins qui sont devenus Etats souverains, avons tous accédé à l'indépendance par ce processus.

207. Notre premier ministre, sir Kamisese Mara, lorsqu'il a pris la parole à la session commémorative de l'année dernière, a parlé de la philosophie sous-jacente à ce processus en la dénommant la "voie du Pacifique" [1876ème séance, par. 205]. Je me permettrai de dire humblement que la "voie du Pacifique" est une philosophie qui mérite d'être plus généralement suivie. Elle résume en une simple formule les idéaux sur lesquels l'Organisation des Nations Unies est fondée. C'est là la contribution principale que nous, Etats du Pacifique sud, pourrions offrir au monde entier et c'est la principale contribution que ma délégation apportera aux délibérations de l'Assemblée à sa vingt-sixième session.

La séance est levée à 18 h 5.

